Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne de chargé d'études documentaires, organisé au titre de l'année 2016

SESSION 2016

Vendredi 24 mars 2017

Épreuve écrite d'admissibilité n°2, option « archives »

17-DEC4-04894

À partir de documents remis au candidat, au choix, élaboration d'un dossier de documentation, ou traitement d'un dossier d'archives, accompagné d'une note justifiant la méthode choisie (objectifs, contenus, niveaux et conditions d'utilisation du dossier, justification des principes de tri, de classement ou de description retenus), ou traitement d'un dossier de régie d'œuvres.
(Durée : quatre heures ; coefficient : dossier 2, note 2)

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.

- Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre) pour écrire ou souligner. L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- L'usage d'une agrafeuse et de trombones sont autorisés.

- Les feuilles de brouillon ou tout autre document ne sont pas considérés comme faisant partie de la copie et ne feront par conséquent pas l'objet d'une correction.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Ce document comporte 131 pages au total :
- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)
- Sommaire du dossier documentaire (3 pages)
- Dossier documentaire (126 pages)

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne de chargé d'études documentaires, organisé au titre de l'année 2016

SESSION 2016

Vendredi 24 mars 2017

Épreuve écrite d'admissibilité n°2, option « archives »

SUJET :

Les documents contenus dans ce dossier proviennent du département des Antiquités égyptiennes du musée du Louvre. Auparavant conservés au service des Archives des Musées nationaux, ils ont été versés aux Archives nationales en 2014.

Votre supérieur hiérarchique vous demande de :

1) Trier et classer les documents constitutifs du dossier puis proposer un plan de classement citant les pièces par leur numéro. Indiquer également les éventuelles pièces aberrantes à éliminer. (Les documents ne devront pas être restitués en fin d'épreuve).

2) Rédiger une note justifiant la méthode choisie pour le classement (principes de tri, de classement et de description retenus, contenus et niveaux, conditions de communication du dossier).

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne de chargé d'études documentaires, organisé au titre de l'année 2016

SESSION 2016

Vendredi 24 mars 2017

Épreuve écrite d'admissibilité n°2, option « archives »

SOMMAIRE DU DOSSIER DOCUMENTAIRE

Document n° 1		Page 6
Document n° 2		Page 7
Document n° 3		Pages 8 à 9
Document n° 4		Pages 10 à 12
Document n° 5		Page 13
Document n° 6		Page 14
Document n° 7		Page 15
Document n° 8		Page 16
Document n° 9		Page 17
Document n° 10		Pages 18 à 19
Document n° 11		Page 20
Document n° 12		Page 21
Document n° 13		Page 22
Document n° 14		Page 23
Document n° 15		Page 24
Document n° 16		Page 25
Document n° 17		Pages 26 à 28
Document n° 18		Page 29
Document n° 19		Page 30
Document n° 20		Page 31

Document n° 21		Pages 32 à 33
Document n° 22		Page 34
Document n° 23		Page 35
Document n° 24		Page 36
Document n° 25		Page 37
Document n° 26		Pages 38 à 39
Document n° 27		Pages 40 à 41
Document n° 28		Page 42
Document n° 29		Page 43
Document n° 30		Page 44
Document n° 31		Page 45
Document n° 32		Page 46
Document n° 33		Page 47
Document n° 34		Page 48
Document n° 35		Page 49
Document n° 36		Page 50
Document n° 37		Page 51
Document n° 38		Page 52
Document n° 39		Page 53
Document n° 40		Page 54
Document n° 41		Page 55
Document n° 42		Pages 56 à 57
Document n° 43		Pages 58 à 59
Document n° 44		Page 60
Document n° 45		Page 61
Document n° 46		Page 62
Document n° 47		Pages 63 à 66
Document n° 48		Page 67
Document n° 49		Page 68
Document n° 50		Pages 69 à 70
Document n° 51		Pages 71 à 72
Document n° 52		Page 73
Document n° 53		Page 74
Document n° 54		Pages 75 à 76
Document n° 55		Page 77
Document n° 56		Page 78
Document n° 57		Page 79

Document n° 58		Pages 80 à 81
Document n° 59		Pages 82 à 83
Document n° 60		Page 84
Document n° 61		Page 85
Document n° 62		Page 86
Document n° 63		Pages 87 à 89
Document n° 64		Page 90
Document n° 65		Page 91
Document n° 66		Pages 92 à 95
Document n° 67		Pages 96 à 97
Document n° 68		Pages 98 à 99
Document n° 69		Pages 100 à 103
Document n° 70		Pages 104 à 105
Document n° 71		Pages 106 à 109
Document n° 72		Page 110
Document n° 73		Page 111
Document n° 74		Page 112
Document n° 75		Pages 113 à 114
Document n° 76		Page 115
Document n° 77		Pages 116 à 117
Document n° 78		Page 118
Document n° 79		Page 119
Document n° 80		Page 120
Document n° 81		Page 121
Document n° 82		Page 122
Document n° 83		Page 123
Document n° 84		Pages 124 à 126
Document n° 85		Page 127
Document n° 86		Page 128
Document n° 87		Page 129
Document n° 88		Pages 130 à 131

Ministère de la Guerre.

Direction Générale du Personnel.

Bureau de l'artillerie

Section du Matériel.

N° 202.

Paris le 27 Novembre 1824

A4

Document 1

Monsieur le Comte, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 de ce mois pour appuyer près de moi la demande que m'a faite M. Jomard, membre de l'institut, d'autoriser le service de l'artillerie à Marseille à aider au débarquement et au transport de plusieurs monuments égyptiens envoyés au Musée Royal par M. le Consul de France.

Je me serais fait un plaisir, Monsieur le Comte, d'adhérer à cette demande si le service de l'artillerie possédait à Marseille des moyens plus efficaces; mais cette ville n'est point un arsenal de construction, ce n'est même pas un chef lieu de Direction, et la voiture demandée par M. Jomard pour le transport du sarcophage de M. Droyetti ne pourrait être construite qu'à Grenoble, d'où il faudrait ensuite l'envoyer à Marseille, ainsi que les deux ouvriers demandés pour l'accompagner, ce qui entraînerait des retards que M. Jomard paraît vouloir éviter puisqu'il désire que ce monument puisse arriver à Paris avant la mauvaise saison.

La seule chose qui soit en mon pouvoir, et que je m'empresse de faire, c'est de prescrire au Directeur de Toulon (Marseille fait partie de cette Direction) d'aider de tous ses moyens, en personnel et en matériel, au débarquement du sarcophage égyptien et à son rechargement sur la voiture que la Commission d'Egypte pourra faire fabriquer sur les lieux par des ouvriers bourgeois.

Agréez, Monsieur le Comte, l'assurance du regret que j'éprouve de ne pouvoir seconder plus efficacement cette Commission et vous en particulier, dans les soins que vous vous donnez pour procurer à un monument précieux le Musée Royal dont la Direction vous est confiée.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Comte, avec une considération très distinguée, votre très humble et très obéissant serviteur,

Le Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre

Mis de Clermont-Tonnerre

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

BIBLIOTHÈQUE MUSÉES IMPÉRIAUX

à M. le Comte de Forbin,
Directeur Général des Musées Royaux

Maison
du Roi.

Département
des
Beaux Arts.

on approuve le choix de la petite cour du Musée pour l'emplacement où doit définitivement rester le Sphinx.

Paris, le 30 octobre 1828.

Document 2

J'ai reçu, Monsieur le Comte, la lettre du 28 de ce mois par laquelle vous me faites connaître l'arrivée du Sphinx colossal Egyptien, ainsi que des autres objets qui étaient attendus de Havre. D'après les détails que vous me donnez sur les dimensions de ce monument, beaucoup moindres qu'on ne l'avait annoncé, je pense que la petite cour du Musée, où vous avez jugé à propos qu'il fut déposé, est l'emplacement où il convient le mieux qu'il reste définitivement. Je vous invite à prendre tous les arrangemens qui pourraient être nécessaires à cet égard.

Recevez, Monsieur le Comte, l'assurance de ma considération distinguée.

MUSÉES ARCHIVES NATIONAUX

L'Aide de camp du Roi,
Chargé du dept. des Beaux arts.
pte
P. de Schutzenmaul

MUSÉES DE FRANCE

CONSERVATION

PALAIS DU LOUVRE
32, quai du Louvre
Téléphone : ~~OPÉra 82-10~~ Cut. 59.46
(3 lignes groupées)

1034

26 MARS 1962

M. Pouthier

Document 3

PARIS, le 23-3-62

DIRECTION des MUSÉES de FRANCE 3467
24 MARS 1962
CABINET du DIRECTEUR

Réparation des serrures

Le Conservateur en Chef du Département des Antiquités égyptiennes
à Monsieur H. Seyrig, Directeur des Musées de France.

Depuis plusieurs semaines, mes collaborateurs ou les gardiens de service constatent, de temps en temps, que quelques-unes de nos grandes vitrines Charles X du premier étage se trouvent ouvertes, alors qu'elles étaient fermées la veille. M. Chassin, que j'avais alerté, à la fin de l'année dernière, m'avait promis de faire le nécessaire, mais, malheureusement, le temps lui ayant fait défaut, rien n'a été fait jusqu'à présent. Aussi, les armoires continuent de s'ouvrir, autant qu'on peut dire, toutes seules, ai-je dû demander

1.

1962 - 23 Mars

qu'on m'envoie d'urgence, en l'absence momentanée de M. Chassin, un serrurier qui puisse examiner soigneusement la question et me dire ce qu'il convient de faire.

J'ai vu ce serrurier, M. Ferry, ce matin. D'après lui, si on excepte deux ou trois serrures qu'il faudra refaire, toutes les autres serrures peuvent être améliorées, sans qu'on ait besoin de les déposer, et il conseille un travail complet de révision de toutes nos vitrines.

Je suis personnellement très désireux que cette révision ait lieu, avant Pâques si possible, et je demande qu'elle soit confiée à un spécialiste qui viendrait tout exprès au Louvre pour cela. Si la tâche est confiée à M. Chassin, en plus de son travail courant, il n'en sortira jamais, et j'estime que le problème que je soulève aujourd'hui est suffisamment important et dangereux — nous pouvons craindre jusqu'à des vols — pour qu'on lui donne le plus rapidement possible la solution qui s'impose

Bien à vous

Jacques Vandier

MAISON
de S. A. I. le Mr
LE PRINCE NAPOLÉON

Service des Aides-de-Camp.

Palais Royal, le 29 Aout 1858.

Document 4

ARCHIVES NATIONAUX

Monsieur le Comte,

Parmi les antiquités Egyptiennes que le Prince Napoléon a reçues, en cadeau, du Vice-Roi, son Altesse Impériale a désigné trois stèles qu'Elle destine au Louvre et que vous pourrez faire enlever dès à présent.

Ces stèles portent à la peinture rouge les numéros 2, 4, et 5.

La stèle n° 2 provient des ruines du Sérapéum. Elle est datée de l'an 52 du règne de Psammétichus, elle contient une sorte de procès verbal de l'ensevelissement d'un Apis.

La stèle n° 4 est une inscription historique trouvée dans le grand Temple

Monsieur le Comte de Meuricoffre Directeur des Musées Impériaux

1858 - 29 Août

de Karnac, daté de l'an XI du roi Takelothis de la 22e Dynastie.

La stèle vos provient d'un tombeau de Sakkara. L'inscription est relative à un officier du roi Séti-Ménephtah de la 19e Dynastie.

Ces trois inscriptions sont dues aux dernières fouilles exécutées par M. Mariette en Egypte, et c'est de lui que je tiens les renseignements que j'ai l'honneur de vous transmettre ci-dessus et ci-dessous.

L'agent dévoué administration qui viendra enlever les pierres pourra s'adresser, rue Jean Goujon n° 40 à M. Brançon, Intendant du Rhône

qui les lui remettra.

Je vous prie d'agréer,
Monsieur le Comte,
l'assurance de ma haute considération

Le Chef d'Escadron aide de camp de
S.A.I. le Prince Napoléon

C. Fornier Pisani

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

DIRECTION
DES
MUSÉES NATIONAUX
ET DE
L'ÉCOLE DU LOUVRE

N°
A RAPPELER DANS LA RÉPONSE

PALAIS DU LOUVRE (PAVILLON MOLLIEN)
Place du Carrousel
Téléphone : Central 89-44

Document 5

PARIS, LE 7 Janvier 1933

DIRECTION DES BEAUX-ARTS
12 JANV 1933
89
Arts d'Art, Musées et Expositions

CABINET DU SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES BEAUX-ARTS
- 9 JANV 1933

Le Directeur des Musées Nationaux et de l'Ecole du Louvre
à Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

Conformément au voeu émis par le Conseil des Musées Nationaux, dans sa séance du 5 décembre 1932, j'ai l'honneur de vous proposer de vouloir bien mettre à la disposition de M. Boreux, conservateur du Département des Antiquités égyptiennes, une somme de 50.000 frs pour la continuation, en 1933, des fouilles de Taoud (Egypte).

La dite somme (50.000 frs) serait imputable sur les crédits alloués au budget spécial de la Réunion des Musées Nationaux, exercice 1933, chapitre 1, article 2.

P. le Directeur des Musées Nation.
et de l'Ecole du Louvre,
Le Secrétaire Général,

1-
933 - 7 janvier

JAP/SC

Document 6

30 MARS 1962

N/Réf : DMF/SSE/687/SV
Objet : Réparation des serrures.

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

Le Directeur des Musées de France

à

Monsieur le Conservateur en Chef
du Département des Antiquités
Egyptiennes.

Par lettre du 23 Mars 1962, vous m'avez avisé que quelques-unes de vos grandes vitrines Charles X du premier étage étaient souvent trouvées ouvertes. Le serrurier de l'entreprise vous a affirmé qu'à l'exception de deux ou trois serrures qu'il faudra refaire, toutes les autres serrures pourront être améliorées, sans qu'on ait besoin de les déposer et il conseille un travail complet de révision de toutes vos vitrines.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en l'occurence, il vous appartient de faire établir un devis par l'entreprise et de le transmettre à Madame FRANCO, Chef du 3e Bureau. Le Chef du Service de Surveillance et d'Entretien priera l'entreprise Baudet-Donon de se mettre en rapport avec vous.

J. A PERETTI

2-
1962 – 30 Mars

S/C

Document 7

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

BEAUX-ARTS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

4430

ARRÊTÉ.

Trésorerie d'Etat
Musées
Expositions

Le Ministre de l'Education nationale

Vu les avis émis par le Comité Consultatif et par le Conseil des Musées Nationaux les 3 et 8 novembre 1938;

ARRÊTE :

Est autorisée l'inscription à l'inventaire du Départemen des Antiquités Egyptiennes du Musée du Louvre, d'un lot de fragments de bas-reliefs et d'objets divers provenant de fouilles effectuées dans le Soudan Egyptien./.

FAIT A PARIS, le 21 NOV. 1938

Jean ZAY

Pour ampliation:

Le Chef du Bureau des Travaux d'Art,
Musées & Expositions:

8-I PO-J.4600-38.

2 -
1938 - 21 Novembre

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
DES BEAUX-ARTS
ET DES CULTES

Direction
DU
Secrétariat et de la Comptabilité

1er Bureau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 11 octobre 1893

DIRECTION DES BEAUX-ARTS
ENREGISTRÉ
BUREAU DES ENVOIS
1893

MUSÉES NATIONAUX
ARCHIVES

Monsieur le Directeur,

Objet :
Au sujet d'antiquités égyptiennes.

L'Agent & Consul Général de France au Caire a adressé au Ministère de l'Instruction Publique une collection d'objets provenant de la découverte dite "Série des Prêtres d'Ammon" et offerts à la France par le gouvernement Khédivial.

J'ai pensé qu'il serait intéressant de placer dans les galeries égyptologiques du Louvre quelques-unes des pièces les plus curieuses de cet envoi et je vous ai réservé les cercueils du divin père d'Ammon, avec un lot de sept statuettes funéraires. Le tout est contenu dans deux caisses que vous pouvez faire retirer, dès aujourd'hui, du 1er Bureau de la Direction du Secrétariat & de la Comptabilité.

Soumettre au Comité

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes plus distingués sentiments,

Le Ministre
de l'Instruction publique, des Beaux-arts & des Cultes,
Pour le Ministre & par autorisation :
Le Directeur
du Secrétariat & de la Comptabilité,

A Monsieur Kaempfen, Directeur des Musées Nationaux & de [illegible]

Ex. 1955 Cl. 3473 9 4669 -1 OCT 1955

MVSÉE HISTORIQVE LORRAIN

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE
PALAIS DVCAL — NANCY

LABORATOIRE DE RECHERCHES
ARCHÉOLOGIQUES

C.C.P. 520.48 NANCY
TÉLÉPHONE 75.13

Document 9
21 NOV. 1955
6530

NANCY, LE 10 septembre 1955

Doit le Musée du Louvre au Laboratoire du Musée historique Lorrain:

Remise en état et montage partiel sur plexiglas d'un lot de bronzes égyptiens suivant devis du 8 juin 1955.....12.000 F.

douze mille francs.

Ach/ Sur Louvre

16 Antiquités Egyptiennes Louvre
1955, 10 Sept

MUSÉES NATIONAUX
N° 4435
54.27
CABINET DU DIRECTEUR

Monsieur,

Je vous remercie bien vivement de votre aimable proposition. Mais je dois vous informer que la réduction des travaux nécessités par l'enlèvement de l'obélisque de Louqsor, dont vous voulez bien proposer le don au Louvre, ne rentre pas dans la catégorie des objets que nous pouvons exposer dans les salles où ne sont admis que des antiques proprement dits. Ce document ne pourrait donc figurer que dans un des cabinets de la Conservation. Voulez-vous voir si cette combinaison vous conviendrait ? Vous pourriez, à ce sujet correspondre utilement avec Monsieur DRIOTON, Conservateur adjoint du Département des Antiquités Egyptiennes au Musée du Louvre que je charge spécialement de suivre l'affaire avec vous.

J'espère que cette dernière recevra une solution conforme à vos désirs et à ceux des

Musées Nationaux, et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Directeur des Musées Nationaux
et de l'Ecole du Louvre.

M. le Capitaine Cautellier,
63 Blvd du 4 Septembre,
La Seyne sur Mer
Var.

Ministère
de
l'Instruction Publique
et des Beaux-Arts

BEAUX-ARTS

DIRECTION
DES
MUSÉES NATIONAUX

Palais du Louvre 16 9bre 1890

1113

Monsieur le Ministre,

Conformément au vœu émis par le Comité Consultatif des Musées nationaux, dans sa séance du 27 Juin dernier j'ai l'honneur de vous proposer de vouloir bien acquérir de M. Celestre Coyne 2 fts au prix de 99f frais de toute compris 2 fts objets égyptiens pour le Sept des antiq. égyp.es

Ladite somme (99f), serait imputable sur les crédits alloués au budget spécial de la Réunion des Musées nationaux, exercice 1901 chapitre 1.A

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le Directeur des Musées Nationaux et
de l'Ecole du Louvre,

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

C O P I E

Le 20 Novembre 1945

Le Conservateur au Département des Antiquités Egyptiennes,

à M. Georges SALLES, Directeur des Musées de France et de l'Ecole du Louvre.

Je vous avais parlé, l'année dernière, de l'état inquiétant de nos calcaires coptes. Je vous avais demandé de chauffer les deux salles où ils se trouvent exposés, mais les circonstances n'ont pas permis de faire droit à ma requête.

J'espère être plus heureux cette année. Dès que je me suis aperçu que les bureaux étaient chauffés, je suis descendu dans les salles coptes, mais j'ai eu la désagréabl surprise de constater que les bouches de chaleur restaient parfaitement froides. Le thermomètre marquait 11°.

S'il était possible que cette température, grâce à un chauffage modéré, fût à peu près maintenue au cours de l'hiver, le mal, qui chaque année, mine un peu plus nos calcaires coptes, ou tout au moins certains d'entre eux, pourrait sans doute être arrêté. En effet, ce qu'il faut éviter avant tout, ce sont les grads écarts de température et 11° me paraissent constituer une bonne moyenne.

Je me permets d'insister sur cette question car il y va de la préservation d'un certain nombre de pièces qui ne sont peut-être pas de grands chefs-d'oeuvre, mais qui n'en sont pas moins très intéressantes sur le plan architectural et décoratif.

Signé : VANDIER

1945-20 Novembre

2095

Antiquités Egyptiennes
Chauffage

DMF/S PS/SM

26 NOV. 1945

NOTE POUR MONSIEUR PETITE
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Chef du Personnel de Gardiennage des
Musées Nationaux

Le Directeur communique ci-jointe, à M. PETITE, une lettre de M. VANDIER, Conservateur du Département des Antiquités Egyptiennes, relative au chauffage des salles coptes de ce département.

Monsieur le Chef du Personnel pourrait-il demander à M. RAGONET de vouloir bien faire le nécessaire pour que ces locaux bénéficient de la climatisation réclamée par les collections qui y sont exposées ?

Le Directeur des Musées de France

G. Salles

1945-26 Novembre

6.017

Ier Décembre 1932

MUSÉES NATIONAUX

Messieurs,

Comme suite à l'entretien que l'un de vos représentants vient d'avoir au Musée du Louvre avec M. Charles Boreux, conservateur du département des Antiquités Egyptiennes, j'ai l'honneur de vous confirmer la commande qui vous a été faite par mon collaborateur, au prix de 750 frs chaque, de deux vitrines mesurant : 38 x 38 x 48H.

Je vous serais extrêmement obligé de mettre ces vitrines en train de toute urgence et de les livrer dans le plus court délai possible à M. Boreux qui en a un besoin pressant pour la présentation d'acquisitions récemment réalisées.

En vous priant de considérer la présente lettre comme un bon de commande, je vous remercie des soins que vous voudrez bien apporter à l'exécution des vitrines dont il s'agit et vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations les plus distinguées.

Le Directeur des Musées Nationaux
& de l'Ecole du Louvre,
Le Secrétaire Général

à la Maison L. Monin & ses Fils
anciens établissements H. Clermont
29 rue des Pyrénées
Paris

32 - 1er Décembre.

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

Je reconnais que Mr. Champollion Figeac a remis au Musée Royal du Louvre un manuscrit grec porté sur les inv.rs du Musée sous le N.o ~~107~~ 103 de la collection Salt, & qui ~~se trouvait~~ s'était resté dans les papiers de feu ~~son~~ Champollion le —

Musée Royal. Paris, le 182

Le Comte de Forbin,

Directeur-Général des Musées Royaux,

MUSÉES ARCHIVES NATIONAUX

Je prie Monsieur de Caillaux de faire remettre à Mr. Champollion le papyrus offert par Mr. le Contre amiral Halgan pr. le Musée Egyptien.

Ce 14 9bre 1827.

le Cte de Forbin

1827 215 12 novembre

Paris, le 21. Mai 1906.

Document 17

Lu pour le Comité de lui offrir ces 4 belles statues en remercier vivement M. Jolliet et lui demander des renseignements sur la découverte

Monsieur le Directeur

J'ai l'honneur de vous adresser les photographies de quatre statues égyptiennes que j'ai l'intention de donner au Musée du Louvre.

Ces quatre statues ont été recueillies dans le tombeau d'Aménophis III, découvert en Août 1799 par mon père et par son ami Jollois, quand, jeunes ingénieurs à peine sortis de l'Ecole Polytechnique, ils étaient occupés à lever le plan de Thèbes, de ses monuments et de la Vallée des Rois.

Le tombeau n'était pas au nombre des onze connus des anciens, les seuls connus encore en 1799, et tout fait penser qu'il n'avait pas été visité depuis le jour où il avait été saccagé par les Perses. Les détails de cette découverte, qui se trouvent mentionnés dans la Description de l'Egypte, font connaître combien les recherches furent pénibles. Ils ont été reproduits dans l'ouvrage

publié par mon fils en 1799. "Journal et Souvenirs de l'Expédition d'Egypte" à la page 194.

Les trois statues portant le cartouche du roi, Amenophis III, sont représentées sur la planche 81 du volume II Antiquités, où elles portent les numéros 1-4, 2 et 8. La statuette, portant le cartouche de la Reine Tuia, est représentée sur la planche 80 du même volume où elle porte le n° 6-3.

Ces quatre statues, le n° 5 de la planche 81, et tous les objets représentés sur la planche 80, à l'exception des deux n°s 5 et 8, ont été trouvés dans le même tombeau, dont le plan détaillé est reproduit au n° 6 de la planche 79. La description de tous ces objets a été faite en détail dans le volume, Préface et Description des Planches, chapitre, Thèbes, Byblos et Malouk.

Je rappellerai que le masque royal, figure 6 de la planche 81, trouvé dans un autre tombeau de la Vallée des Rois, a été donné par moi au Musée en 1872.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués

Ch. de Villiers du Terrage

9 NOV 1932

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
et des Beaux-Arts.

BEAUX-ARTS

DIRECTION
DES
MUSÉES NATIONAUX

Palais du Louvre, le 8 Novembre 1932

Document 18

5.523

LE DIRECTEUR DES MUSÉES NATIONAUX ET DE L'ÉCOLE DU LOUVRE,

A MONSIEUR LE MINISTRE DE ~~L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS~~ l'Education Nationale

Conformément au vœu émis par le Comité Consultatif

des Musées nationaux dans sa séance du 27 Octobre,

j'ai l'honneur de vous proposer de vouloir bien acquérir de Mrs Arthus Bertrand et Co

au prix de 300 fr =

1 fonte 100 m/m N° 16 représentant Champollion de Dammar

pour le département des antiquités égyptiennes

La dite somme (300 *) serait imputable sur les crédits alloués au budget spécial de la Réunion des Musées nationaux, Exercice 1932 Chapitre* I, article 3.

5.523

Document 19

9 Novembre 1932

Le Directeur des Musées Nationaux et de l'Ecole du Louvre à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale

Conformément au voeu émis par le Comité Consultatif des Musées Nationaux dans sa séance du 27 Octobre, j'ai l'honneur de vous proposer de vouloir bien acquérir de Mrs Arthur Bertrand & Cie au prix de 300 frs, I fonte 100 m/m n° 16 représentant Champollion de Dammann , pour le département des antiquités égyptiennes.

La dite somme "300 frs" serait imputable sur les crédits alloués au budget spécial de la Réunion des Musées Nationaux, exercice 1932, Chapitre, I, article 3.

932 - 9 novembre

30 Octobre 1924

Z
Divers

DZ
30.10.24
440 (440)

Monsieur,

Votre lettre du 25 Octobre écoulé a retenu notre plus grande attention. Pour ma part j'en ai confié l'examen à mes collaborateurs les plus autorisés. Mais malgré tous les efforts qu'ils ont pu mettre dans leurs recherches, leurs conclusions sont négatives.

AZ 1 (34

25

Il en résulte que l'élément figuré est ce qu'il y a de plus restreint dans nos séries.

Il est impossible de vous donner satisfaction en ce qui concerne les étoffes à sujets.

Par contre, nous pourrions trouver dans le lot Gayet que nous possédons un certain nombre de pièces à décor géométrique ou floral qui constitueraient un envoi intéressant pour l'Université de Strasbourg.

Je vous serais obligé de me faire savoir si je puis vous être utile à cet égard.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur des Musées Nationaux
et de l'Ecole du Louvre,

M. P. ALFARIC, Professeur à l'Université de Strasbourg.

1924, 30 octobre

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
INSTITUT
D'HISTOIRE DES RELIGIONS

le 28 - 10 - 1924

AZ
S34
30.10.24

Monsieur le Directeur
des Musées Nationaux

Monsieur le Directeur

Je viens d'apprendre que le Service des antiquités égyptiennes possède un assez grand nombre de tissus coptes provenant de la Mission Gayet et qu'il est disposé à en faire bénéficier les Musées de province.

J'ai constitué à l'Université de Strasbourg, dans mon Institut d'histoire des religions, un petit Musée d'études pour lequel plusieurs fois des « dépôts permanents » m'ont déjà été faits par ce même Service des antiquités égyptiennes.

Je serais très heureux d'y faire entrer quelques uns de ces tissus, ceux qui présentent des sujets religieux.

D'une manière générale, ma collection est encore bien pauvre. Elle commence à peine à s'organiser.

Communiqué à Mr. Bouchot avec prière de me donner son avis. Strasbourg, 30 oct. 24
Une réponse à cette lettre

1924. 28 octobre

Je vous serais bien reconnaissant si vous voulez m'aider à la compléter en me faisant bénéficier de toute pièce d'un caractère religieux qui existerait au Louvre en plusieurs exemplaires et dont un échantillon pourrait m'être confié.

Dans l'espoir de voir ma demande favorablement accueillie, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements anticipés, l'hommage de ma considération distinguée

P. Alfaric

Professeur d'histoire des religions
à la Faculté des Lettres
Université de Strasbourg

5.982

30 Novembre 1932

Monsieur,

Je vous serais reconnaissant de mettre en train et de livrer le plus tôt possible au Musée du Louvre pour le département des antiquités égyptiennes une colonne ronde en marbre, de mêmes matière et dimension que la dernière commandée par les Musées Nationaux à votre maison pour ce même département.

Je vous priedde considérér la présente lettre comme un bon de commande et si vous désiriez avoir, en vue de la confection de la colonne dont nous avons un besoin urgent, quelques indications plus précises, je vous demanderais de vouloir bien inviter un de vos représentants à rendre visite un de ces jours les plus prochains à M. Charles Boreux, Conservateur des Musées Nationaux, à son bureau du Louvre, cour carrée, escalier Charles X.

Veuillez, Monsieur, agréer avec mes remerciements anticipés pour votre obligeance, l'assurance de mes compliments distingués.

à Monsieur le Directeur de la
Maison Dervillé
Quai de Jemmapes - Paris.-

32 - 30 Novembre

Decret

Ministère de
l'Education Nationale

Beaux-Arts

Travaux d'art, musées
expositions

Le Président de la République

- Sur le rapport du Ministre de l'Education Nationale

- Vu les délibérations du Comités et du Conseil des Musées Nationaux en date des 12 et 26 Avril, 8 et 31 Mai et 5 Juin 1934;

D E C R E T E :

Article Ier

Le Ministre de l'Education Nationale est autorisé à accepter au nom de l'Etat les dons suivants

pour le Département des Antiquités Egyptiennes

(Un lot d'objets d'époque hellenique et cope arabe (coupe en bronze - lampe en terre cuite) - bois sculpté et ajouré tête de lion en bronze, don de M. Daressy.

.....

Article 2.-

Le Ministre de l'Education Nationale est chargé de l'éxécution du présent décret.

Fait à Paris le 17 Juillet 1934
A. LEBRUN

Par le Président de la République
le Ministre de l'Education Nationale
Aimé BERTHOD

Pour extrait certifié conforme
Paris le 27 Juillet 1934,

Le Directeur des Musées Nationaux
et de l'Ecole du Louvre,

Pour ampliation
le s/ chef du bureau des
travaux d'art, musées, expositions
POLI

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

MUSÉES NATIONAUX.

Palais du Louvre.

ÉTABLISSEMENT DE LA RÉUNION DES MUSÉES NATIONAUX.

PROPOSITION D'ACQUISITION

MM. les Conservateurs sont instamment priés de vouloir bien remplir cette formule et de la remettre **avant la séance** *à M. le Directeur.*

Séance du { Comité du 1 Février 1951
Comité du .....

DÉPARTEMENT : Antiquités égyptiennes

M. Vandier, Conservateur, propose l'acquisition

à titre { ~~onéreux~~ / gratuit } de un lot 215 objets dont un ouchebti de Néphrites et un autre d'Hakoris

Désignation de l'objet ou du lot d'objets.	15 objets	Ouchebti de Néphrites " de Hakoris 3 cônes funéraires 1 ~~Amulet~~ Lifeuneur à cheval etc...
Prix demandé, mode de payement monnaie de compte.		
Nom et adresse *détaillée* du vendeur.	Don anonyme	
Crédit, fonds ou legs sur lequel imputer la dépense.		
Observations		

Décision du { Comité : .....
Comité : .....

Le Conservateur :

J. Vandier

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DES BEAUX-ARTS
~~ET DES CULTES~~.

BEAUX-ARTS.

TRAVAUX D'ART,
MUSÉES,
EXPOSITIONS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Arrêté.

Le Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts ~~et des Cultes~~,

Vu l'avis émis par le Comité consultatif des Musées nationaux dans sa séance du 3 Mai 1897.

Arrête :

Il est acquis de M. J. S Kasouan
au prix de Vingt mille francs
un trésor d'orfèvrerie provenant de Cappadoce
destiné au département des antiquités Égyptiennes

Ladite somme (20000 fr —) est imputable,
sur le ~~chapitre~~ budget spécial de la Réunion des Musées nationaux, §, ~~du budget des Beaux-Arts~~,
exercice 1897

Paris, le 25 mai 1897

Signé : A. Rambaud

Pour ampliation :

Le Directeur des Beaux-Arts,

81-82-95.

Ministère
de
l'Instruction Publique
et des Beaux Arts.

BEAUX-ARTS

DIRECTION
DES
MUSÉES NATIONAUX

Palais du Louvre, le Avril 1897.

MUSÉES ARCHIVES NATIONAUX
ARCHIVES DES MUSÉES NATIONAUX 19 JUIL 98

Trésor appartenant à Mr. Khaouan, résidant au Caire, et proposé pour la somme de 25,000 francs.

Ce trésor proviendrait, selon le vendeur, de la nécropole de Dahschoûr et aurait été découvert dans le courant du mois de Janvier 1897.

Il se compose d'un ensemble de pièces en or, d'époques différentes, mais principalement d'époque Saïte (XXVIe dyn. VIIIe ou VIIe siècle avant notre ère); à savoir :

1° Cinq bagues-cachets, dont trois grandes ayant servi de sceaux à des personnages sacerdotaux, pièces d'une beauté exceptionnelle et telles qu'aucun musée n'en possède de semblables.

2° Un petit dieu Bès, en une pierre dure encore indéterminée, orné d'une monture en or avec émaux rapportés : cette statuette minuscule est une pièce d'une extrême finesse.

3° Paire de pendants d'oreilles composée de deux

2/2
Æ6

6
avril 1897
Khaouan.

petites galères antiques, admirable travail au repoussé.

4° Deux petits hippopotames couchés, sculptés sur des nodules de malachite de moins d'un centimètre de diamètre, travail microscopique d'une finesse exquise.

Enfin, un ensemble d'objets de parure, comprenant des bagues, des colliers, des bracelets, etc. le tout pesant 708 grammes.

L'acquisition de ce trésor, votée au prix de 20,000 francs par le Comité consultatif, enrichirait le département égyptien de plusieurs pièces d'une beauté exceptionnelle et dignes de prendre rang à côté des magnifiques bijoux du Sérapéum, entrés au Louvre, il y aura bientôt cinquante ans.

2 février 1849

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
2 FEVRIER
1849.
MUSÉES NATIONAUX

mercredi 31 Janvier 1849.

Monsieur le directeur

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

Je dois porter à votre connaissance les faits regrettables qui se sont passés pendant la soirée d'hier mardi 30.

à cinq heures du soir, après mon départ du Louvre, un bataillon du 69e régiment de ligne a été logé par ordre de Mr le gouverneur militaire du Louvre, dans la galerie d'Henri IV où nous préparons l'exposition des grands monuments égyptiens. Les soldats, ignorant complètement la valeur des objets déposés dans cette galerie, les ont foulés aux pieds, se sont couchés dessus et il en est résulté la fracture d'une pierre portant une inscription hiéroglyphique et la destruction de trois sarcophages en bois de sycomore. L'un de ces cercueils, le plus précieux des trois parcequ'il porte une inscription bilingue grecque et démotique, a été non seulement mis en morceaux, mais souillé d'eau ce qui qui a gaté les inscriptions peintes qui existent sur les débris.

Plusieurs tableaux provenant de la dernière exposition de peinture ont été crevés, mais ceci ne rentre pas dans mes attributions et je m'abstiens de vous en donner le détail.

agréez, Monsieur le directeur, l'expression de ma haute considération et de mon dévouement.

Le conservateur des antiques et de la sculpture

adrien de Longpérier

1849 31 Janvier

6 février
1849.

Il y a quatre stelles de castée de dans la salle de Bary et les morceaux ont été ramassé avec soins et pourront être racomodé

Le restaurateur des antiques

De Bay père

ARCHIVES NATIONALES

2.
1869 31 janvier ?

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
DES BEAUX-ARTS
ET DES CULTES

BEAUX-ARTS

Musées et Expositions

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

MUSÉES ARCHIVES NATIONAUX

Le Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,

Vu l'avis émis par le Comité Consultatif des Musées Nationaux dans sa séance du 18 Juin 1885.

Sur la proposition du Directeur des Beaux-Arts.

Arrête :

Les deux statuettes en bronze ci-après désignées, provenant de la vente Grèau, sont acquises pour le département des Antiquités Egyptiennes du Louvre.

1° Un Osiris ayant à ses pieds les déesses Sekhet et Bast — au prix de 125f

2° Un chacal d'Anubis à corps d'oiseau étendant ses ailes sur la déesse Sekhet — au prix de 230f

355f

Frais d'adjudication 5 % 17.75

Total 372f75

ARCHIVES DES MUSÉES NATIONAUX 28 JUIL 85

Le montant de la dépense (372f75) sera imputé sur le chapitre 24 (art. 3) du Budget des Beaux-Arts de l'Exercice 1885 et ordonnancé au nom de M. Delestre, Commissaire-Priseur.

Paris, le 23 Juillet 1885

Pour ampliation :
Le Directeur des Beaux-Arts

signé : René Goblet

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

BEAUX ARTS.

TRAVAUX D'ART,
MUSÉES,
EXPOSITIONS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Arrêté.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu l'avis émis par le Comité consultatif dans sa séance du 2 juillet 1903

Le Conseil des Musées nationaux entendu dans sa séance du 6 juillet 1903

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

Arrête :

Il est acquis de M. le Directeur Général du service des antiquités d'Egypte au Caire, au prix de dix-sept mille six cent soixante-onze francs soixante dix centimes, un mastaba de la Ve dynastie et une colonne en granit de la même époque pour le Département des antiquités égyptiennes

Ladite somme (17 671 fr. 70 c.) est imputable sur les crédits alloués au budget spécial de la réunion des Musées nationaux, exercice 1903, chapitre 4 b.

Paris, le 26 août 1903

Signé : J. Chaumié

Pour ampliation :

P. Le Directeur des Beaux-Arts,
Membre de l'Institut,
Le s/chef de bureau

13-62-1003.

MINISTÈRE
~~DES~~ d'Etat
~~L'ÉDUCATION NATIONALE~~

DMF/I/

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

d'Etat.

Le Ministre de ~~l'Education nationale~~,

- Vu l'article 5 du décret n° 45-2075 du 31 août 1945 relatif à l'organisation provisoire des musées des beaux-arts;

- Vu l'avis émis par le comité des conservateurs dans sa séance du 9 avril 1959;

-Sur la proposition du Directeur des musées de France;

A R R E T E:

Article Ier.- Est autorisé le prêt au musée municipal d'Uzès(Gard) pour la durée de l'exposition " Les supports de la pensée" du 4 avril au 4 mai 1959 des oeuvres ci-après désignées faisant partie des collections du département des antiquités égyptiennes du musée du Louvre.

	Valeur d'assurance.-
N. 3015- Palette de scribe, en bois	100.000frs
I.3128- Papyrus fragmentaire, décoré d'une scène de psychostasie	200.000 -

Article 2.- Le Directeur des musées de France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 MAI 1959

Pour ampliations:
Le Directeur des musées
de France.

Pour le ministre et par délégation
Le Secrétaire général
J. JAUWARD.

P/Le Directeur des Musées de France
et par autorisation
Le Chef du 1er bureau
H. DELESALLE

département Antiquités égyptiennes Mai 1959

59 11 mai

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

BEAUX-ARTS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

MUSÉES (ARCHIVES) NATIONAUX

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Arrête :

Un lot d'étoffes et de manuscrits coptes, sur parchemin, est acquis de M. Pennelli, pour le Musée du Louvre, au prix de Deux cent trente et un francs (231.)

Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au chap. 24 du Budget de 1889.

Paris, le 27 Août 1889,
Signé : A. Fallières.

Pour ampliation :
Le Directeur des Beaux-Arts,

ARCHIVES NATIONALES 15 OCT 59

MINISTÈRE D'ÉTAT
ET
DE LA MAISON DE L'EMPEREUR.

Secrétariat général.

Paris, le 15 février 1854

Arrêté proposé le 15 février 1854

MUSÉES ARCHIVES NATIONAUX

Monsieur le Directeur Général, M. Fleury-Mérard, banquier à Paris, m'expose que M. Mariette, chargé d'une mission artistique en Egypte, a fait, pour le compte de la Maison de l'Empereur, l'achat d'un sarcophage au Caire, et l'a invité à lui faire tenir la somme de Quinze Cents francs avancée par lui pour cette acquisition.

Je vous prie de vouloir bien me transmettre tous les renseignemens propres à m'éclairer sur la suite à donner à la communication de M. Fleury-Mérard et à me soumettre au besoin telles propositions que vous jugerez convenables.

Recevez, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre d'État et de la Maison de l'Empereur

Achille Fould

Série A, n° 11

Monsieur le Directeur Général des Musées Impériaux

854 - 15 Février

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR.

Direction Générale
des
Musées Nationaux.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Paris, le

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

J'autorise Monsieur De Bay, Restaurateur des sculptures du Musée National du Louvre, à faire exécuter à plus tôt possible les travaux nécessaires pour l'arrangement des antiquités égyptiennes dans la salle au dessous de l'escalier.

Paris le 16 février 1850

Le Directeur Général des Musées

[illegible]

Æ 2

2-
1850 . 16 févr .

Ministère
de la
Maison de l'Empereur
et des Beaux-Arts.

Surintendance des Beaux-Arts.

Musées Impériaux.

Réponse à la lettre du

Palais du Louvre, le 186

Musée du Louvre, le 10 Septembre 1870

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en l'absence de M. E. de Rougé, Conservateur honoraire du Musée Egyptien, j'ai pris toutes les mesures nécessaires pour mettre en lieu sûr les objets les plus précieux de la collection des antiquités égyptiennes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Conservateur adjoint du Musée Egyptien.

Signé : Devéria

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

Réd.e par M.

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

ARTS ET LETTRES

DIRECTION
DES
MUSÉES DE FRANCE

PALAIS DU LOUVRE (PAVILLON MOLLIEN)
PLACE DU CARROUSEL

Téléphone : OPÉra 82-10
(3 lignes groupées)

PARIS, LE 5-5-53

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES
RÉUNION DES MUSÉES NATIONAUX
No 961
SERVICES ADMINISTRATIFS

OBJET :
N RÉF. : DMF/
(A RAPPELER DANS LA RÉPONSE)
V/RÉF.

Chère Madame,

Je vous envoie la liste des objets mis en dépôt à l'exposition d'entomologie. Cette liste n'est pas exactement conforme à ce que j'ai demandé, Mme Noblecourt, qui s'était chargée de la négociation, ayant changé, à la demande des exposants, son choix après le comité. Comme il s'agit d'objets sans valeur, je pense que cela n'a pas d'importance. J'ai fait remarquer à Mme Noblecourt que c'était illégal, mais c'était déjà trop tard. Si vous le pouvez, motivez mon intervention du Comité dans le sens de la liste ci-jointe. Toutefois, j'en reste sûr, il y trouvera à redire.

Je vous en remercie, et vous prie d'agréer, chère Madame, mes hommages les plus respectueux

J Vandier

Jacques Vandier.

1953 - 5, Mai

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

DMF/S/ JV/SB

~~Le Ministre de l'Education nationale,~~

Le secrétaire d'Etat aux beaux-arts.

- Vu l'avis émis pa r le comité des conservateurs des musées nationaux dans sa séance du 30 avril 1953;

- Vu le rapport du Directeur des musées de France en date du

A R R E T E:

Est autorisé le prêt à l'exposition d'entomologie organisée au museum d'histoire naturelle, du 4 mai au 31 juillet 1953, de plusieurs oeuvres appartenant au département des antiquités égyptiennes du musée du Louvre.

		Valeur d'assurance globale
E. 3997-	Petit sarcophage de momie de scarabée (bronze)	
AF. 1671-	Idem	
N. 4998-	Scarabée en ivoire	
N. 531-	Scarabée en pierre dure	
AF. 1612-	Scarabée en terre émaillée	
AF. 2531-	Scarabée de coeur en pierre verte	20.000frs
AF.2784-	Scarabée anépigraphe, en péridotite	
AF.1674-	Petit scarabée portant des motifs stylisés du zm3-t3wj	
N.602-	Scarabée émaillé au nom de Ramsès II	
AF.1675-	Scarabée portant le nom du roi Nebkarès	

Fait à Paris, le

Le Directeur du Cabinet

26 MAI 1953

J. M. 006112. 26340]

953-26 Mai

Ministère
de
l'Instruction Publique
et des Beaux-Arts.

Sous-Secrétariat d'Etat
des Beaux-Arts

DIRECTION
DES
MUSÉES NATIONAUX

Palais du Louvre, le 6 Février 1913

Mme S. Barlatier
ne connaît pas
cette affaire
Mlle Pottier

Le Directeur des Musées Nationaux et de l'Ecole du Louvre,

à Monsieur le Conservateur des Antiquités Egyptiennes.

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

M. le Chef du Personnel m'a fait connaître que vous lui aviez demandé de laisser fermée pendant une quinzaine de jours la salle dite " du Mastaba ".

Je suis étonné que vous ne m'en ayiez pas donné avis pour que j'examine la possibilité d'ouvrir au public la salle contigüe dite " de Morgan ".

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître la date approximative à laquelle cette sera sera réouverte.

Mme Crmes
mieux parler
SVP

Æ 2

113. 6 Févr.

A 1040.

MINISTERE
DE
LA MAISON DE L'EMPEREUR.

Arrêté.

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

Au Nom de l'Empereur,

Le Maréchal de France,
Ministre de la Maison de l'Empereur,

Sur la proposition du Direction général des Musées Impériaux, Intendant des Beaux-Arts de la Maison de l'Empereur.

Arrête :

Article 1er

Une somme de Vingt mille francs (20000 fcs) sera ordonnancée au nom de M. Guillaume Salomann, Vice-Consul de Russie en Egypte, pour prix d'une Collection de Bijoux d'or antiques destinés à la Collection.

Cette somme est imputable sur le fonds de 100,000 f. ouvert au Ministère de la Maison de l'Empereur pour Acquisition, Chap. 24. Art. 13. Exercice 1862.

Article 2me

Le présent arrêté sera déposé au Secrétariat Général, pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 24 Janvier 1863.

Signé : Vaillant.

Pour Ampliation :
Le Conseiller d'Etat,
Inventaire Général
Signé : Alp. Gautier
K. 6742

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DES CULTES
ET DES BEAUX-ARTS.

~~Direction~~
~~des~~ Beaux-Arts.

Arrêté.

Le Ministre de l'Instruction publique, ~~des Cultes~~ et des Beaux Arts, Président du Conseil,

Vû la lettre de l'administrateur des Musées Nationaux en date du 1er Avril de laquelle il résulte que Mme Allemant a refusé de livrer au Musée du Louvre une figurine en or du dieu Set acquise par arrêté du 14 décembre 1880, pour le département des Antiquités égyptiennes,

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'Etat,

Arrête :

L'arrêté sus-énoncé du 14 décembre 1880 est rapporté.

Paris le 30 Avril 1881

Signé : Jules Ferry

Pour Copie Conforme :
Le Secrétaire général de l'administration des Beaux Arts,
Pour le Surintendant général
Le chef du BUREAU
des Musées, des Souscriptions et de l'Inventaire des richesses d'art
Vaunyant

Série B, n° 5.

Æ5

ARCHIVES 1881

Ministère
de l'Instruction Publique
des Beaux-Arts ~~et des Cultes~~

Sous-Secrétariat d'Etat
des
Beaux-Arts.

DIVISION
DE L'ENSEIGNEMENT
ET DES TRAVAUX D'ART

Travaux d'Art
Musées
Expositions

République Française

Palais-Royal, le 11 JUIN 1908 190

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts
à Monsieur le Directeur des Musées Nationaux et de l'Ecole du Louvre, Membre de l'Institut.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint ampliation d'un décret aux termes duquel un certain nombre d'oeuvres d'art appartenant aux Musées Nationaux, sont mises, aux conditions d'usage, et à titre de prêt provisoire et révocable, à la disposition du Musée Guimet, à l'occasion d'une exposition

MUSÉES NATIONAUX
1116 13 juin 08

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

Æ 11

AE IIX

Ministère
de l'Instruction Publique,
des Beaux-Arts et des Cultes

Beaux-Arts

TRAVAUX D'ART
MUSÉES
EXPOSITIONS

ARCHIVES
M.N
LOUVRE

République Française

MUSÉES NATIONAUX
ARCHIVES

Palais-Royal, le 30 JUIN 93 189

987
1.7.93

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que deux négociants grecs offrent de céder à l'Etat un papyrus démotique large de 0,29 et long de 5 mètres qui serait de nature à intéresser le Louvre.

Je vous prie de faire examiner le plus tôt possible ce document qui est déposé au 1er bureau de la Direction du Secrétariat et de la Comptabilité, 110, rue de Grenelle et de faire savoir si une suite peut être donnée à la proposition dont il s'agit.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Cultes.

ARCHIVES DES MUSÉES
- 1 AOUT 93
NATIONAUX

Monsieur le Directeur des Musées nationaux et de l'Ecole du Louvre

893 - 30 Juin

Ministère
de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts.

Beaux-Arts.

DIRECTION DES MUSÉES NATIONAUX.

Réponse à la lettre du

Minute.

ARCHIVES DES MUSÉES NATIONAUX
AOUT 93

ARCHIVES
— M.N —
LOUVRE

Palais du Louvre, le 07 Juillet 1893

Document 42

Monsieur le Ministre,

Le 30 Juin, vous avez bien voulu m'inviter à faire examiner, au 1er bureau de la Direction du Secrétariat et de la Comptabilité, un papyrus démotique que deux négociants grecs offrent de céder à l'Etat.

~~J'ai l'honneur de vous informer que~~ Mr. le Conservateur adjoint des Antiquités Egyptiennes a été aussitôt chargé de cet examen.

Mr. Revillout s'est alors rendu, le 4 Juillet, au 1er bureau de la Direction du Secrétariat ~~et de la Comptabilité~~ où on lui a laissé voir le document dont il s'agit, lequel, ~~qui~~ d'après les vendeurs, mesure 5 mètres environ. Mais Mr. de St. Ayroman n'a pu lui faire connaître les noms des véritables vendeurs, ni lui confier le papyrus, ni même lui permettre d'en prendre aucune espèce de copie; il a également ~~déclaré~~ déclaré ne pouvoir permettre que le document en question fût soumis à l'examen du Comité consultatif, comme il est de règle en pareil cas. En conséquence, dans un rapport dont il a donné lecture au Comité consultatif dans sa séance du 6 Juillet courant, Mr.

Monsieur le Ministre de l'Instruction publique des Beaux-Arts et des Cultes.

Æ 5
Rec. E. 7-31-92.

Réd. par M.

2 - Exp. par M.

Démotique

Revillout, après avoir rendu compte de ce qui précède, a exposé qu'à raison de toutes les impossibilités mises à la communication du papyrus, du prix extrêmement élevé de celui-ci, dont on demande, paraît-il, 25 000 francs, et surtout de l'intérêt relativement faible que doit présenter un document littéraire de basse époque, d'époque romaine, il n'osait proposer l'acquisition du susdit papyrus.

J'ai l'honneur de vous informer que le Comité consultatif a immédiatement adopté les conclusions du rapport de M. Revillout.

Veuillez agréer, — Ref. dist.

MUSÉES NATIONAUX

PALAIS DU LOUVRE

Tél. : CENTRAL 89-80

CONSERVATION

Le 1er février 1920

Le Conservateur du Département Égyptien
à Mr le Directeur des Musées Nationaux

Je ne vois aucun inconvénient, au contraire, à céder, pour des recherches de laboratoire, une des momies, provenant des fouilles Gayet à Antinoe, qui sont entreposées dans l'un de nos magasins. Ces momies, une fois examinées, il y a une dizaine d'années, nous en demeure d'accepter parce qu'aucun établissement scientifique ne voulait en assumer la garde, n'ont l'amovibilité, en effet, que prises en dépôt par le Département Égyptien, et ne

MUSÉES NATIONAUX

D D. 102

figurent même pas sur des inventaires.
Ce serait tout profit d'aliéner une
enfavem du Professeur Gorris et de
son élève, M. Berthier

Charles Brenn

DML.

27/01/1977

DN/J/58/77

Le Conservateur en chef du Département
des Antiquités égyptiennes

au
Directeur du Musée du Louvre

OBJET: installation d'une ligne "réseau" en vue de l'acquisition prochaine d'un terminal d'ordinateur,
suite aux travaux d'enregistrement des monuments du Département des Antiquités égyptiennes (à ce jour déjà 10 000 objets programmés).

Mon Département doit, grâce à la grande obligeance de la Direction des Musées de France, recevoir un terminal d'ordinateur au cours du premier trimestre de l'année 1977.

Ce terminal sera connecté à l'odinateur central du Secrétariat d'Etat à la Culture, situé 4 rue de la Banque - Paris 2ème Cette connection s'effectuera par l'intermédiaire du réseau commuté P. et T..

Aussi vous serais-je obligée de vouloir bien faire le nécessaire pour l'installation d'une ligne "réseau" aboutissant dans mon Département.

Je vous remercie à l'avance de la suite favorable que vous voudrez donner à cette demande.

Ch. Desroches Noblecourt

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES
BEAUX-ARTS

MUSÉES NATIONAUX

Palais du Louvre

ÉTABLISSEMENT DE LA RÉUNION DES MUSÉES NATIONAUX

PROPOSITION D'ACQUISITION

MM. les Conservateurs sont instamment priés de vouloir bien remplir cette formule et de la remettre **avant la séance** *à M. le Directeur.*

Séance du { Comité du 31 mai 1934
Conseil du .....

MUSÉES NATIONAUX

DÉPARTEMENT : des Antiquités Egyptiennes

Mr Charles Boreux, Conservateur, propose l'acquisition

à titre { ~~onéreux~~ / gratuit } de .....

Désignation de l'objet ou du lot d'objets	Lot d'objets d'époque copte-arabe (lampe en bronze - lampe en terre cuite - bois sculpté - tête de lion en bronze de style pec)
Prix demandé, mode de paiement, monnaie de compte	don de
Nom et adresse *détaillée* du vendeur	M. DARESSY Ancien secrétaire général du Service des Antiquités de l'Egypte. Villa Monnier - Corneilles en Parisis (S. et O.)
Crédit, fonds ou legs sur lequel imputer la dépense	
Observations.	

Le Conservateur : adjoint,
Etienne Drioton

Décision du { Comité : accepté
~~Conseil~~ : .....

134 - 31 Mai

6103

PS/LJ

27 Juillet 1934,

SECRETARIAT DES MUSEES

Mon cher Conservateur,

A toutes fins utiles, je m'empresse de vous transmettre sous ce pli un extrait du décret du 17 Juillet 1934 , portant acceptation des libéralités faites à votre département par M. Daressy .

Veuillez agréer, mon cher Conservateur, les assurances de mes sentiments les plus sincèrement dévoués .

Le Directeur des Musées Nationaux
et de l'Ecole du Louvre,

Le Sous-Directeur

onsieur le Conservateur
u département des Antiquités
gyptiennes

34 - 27 Juillet

C. Gaes

Héliopolis le 6 Décembre 1924

Monsieur le Conservateur

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis possesseur d'une statue en granit gris, représentant un scribe accroupi, d'un travail admirable: c'est le scribe Ra-Hotep de la Ve dynastie. haute de 60cm, elle pèse 90 Kg et est absolument intacte. La beauté de l'expression, la finesse remarquable des détails, enfin la perfection artistique de l'ensemble, font de cette statue un pur chef-d'oeuvre.

Le Musée du Caire ne possède à mon avis, aucune oeuvre de la Ve dyn. qui soit comparable à mon scribe; c'est dire combien est intéressante cette pièce absolument unique au point de vue artistique et archéologique.

Une inscription en caractères hiéroglyphiques,

2 AE 5 1924, 6 Décembre -

sur le socle (nettement visible sur la photographie) indique que ce personnage était investi de trois hautes charges à la cour du pharaon (Sahoura peut-être)

Mes recherches m'ont révélé avec certitude que cette statue découverte par Mariette pacha en 1862 à Sakkarah avec plusieurs autres, dans le mastaba de Ra-Hotep, avait disparu peu de temps après. Ma famille en a fait l'acquisition au Caire il y a plusieurs années auprès d'un marchand d'antiquités.

Persuadé que le Musée du Louvre ne peut manquer de s'intéresser à une œuvre aussi importante appartenant à la plus belle époque de l'Art égyptien, j'en fais la première offre, étant Français, au Musée de mon pays, auquel je serais heureux de la céder, de préférence aux Musées d'Amérique qui en ont eu connaissance et m'ont déjà fait des offres intéressantes. J'en demande 600.000 francs, la statue livrable à mon domicile à Héliopolis.

La photographie ci-jointe rend

très imparfaitement l'admirable expression du personnage, mais elle permet aisément de déchiffrer les hiéroglyphes du socle.

Mr Lacau connaît ma statue et m'a autorisé à en disposer librement, c'est dire que sa sortie d'Egypte ne présentera aucune difficulté.

Je vous serais très obligé, Monsieur le Conservateur de bien vouloir me faire connaître votre appréciation le plus tôt possible afin que je puisse profiter de la saison touristique, en cas de refus de votre part, pour entrer en pourparlers avec les délégués des musées d'Amérique et les étrangers de marque qui viennent en Egypte pendant la saison d'hiver.

Veuillez agréer, Monsieur le Conservateur avec mes remerciements anticipés, l'expression de mon profond respect.

C. Grès

Mon adresse : C. Grès - Professeur de langues vivantes
n° 6 Avenue de la Mosquée à Héliopolis
(Egypte)

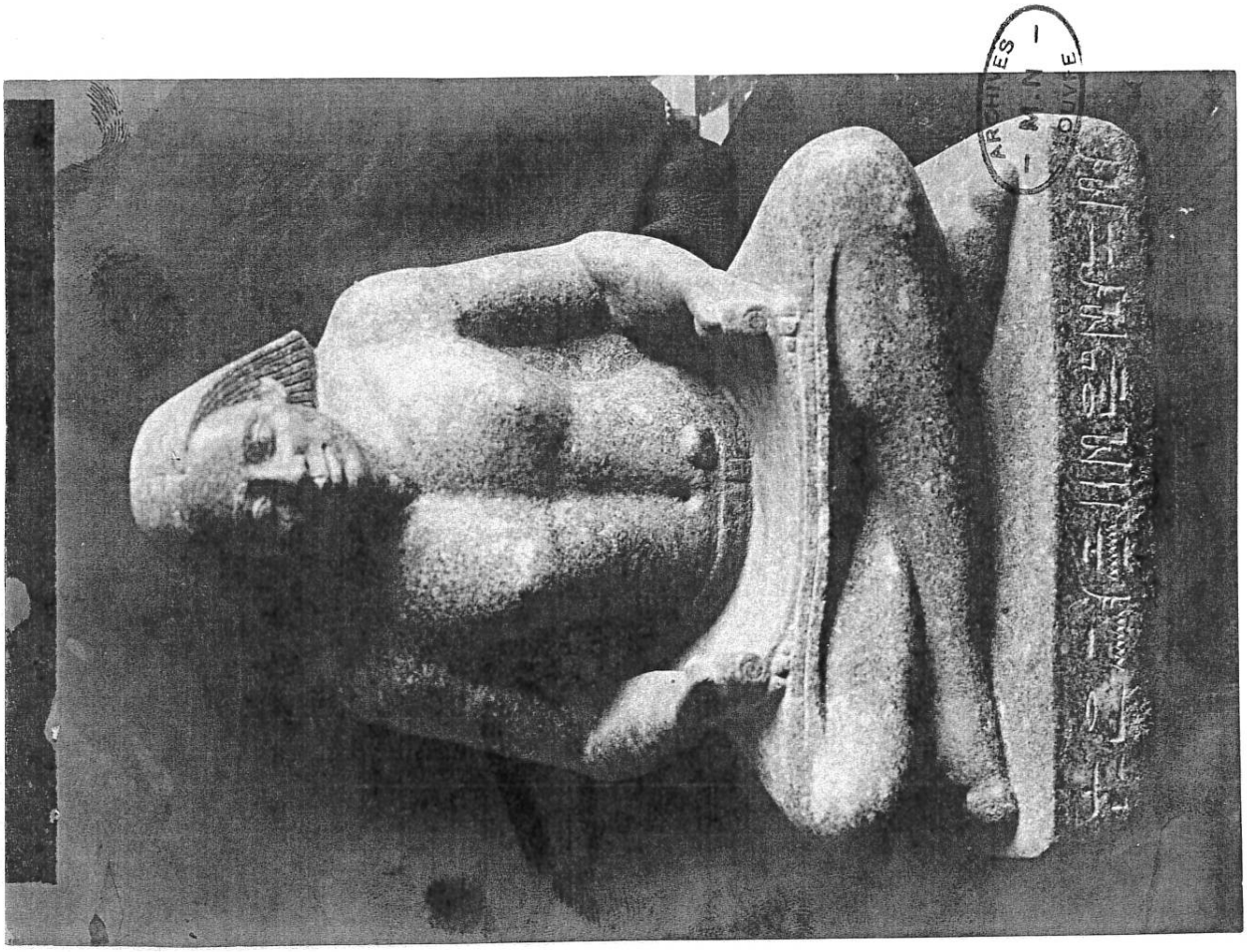

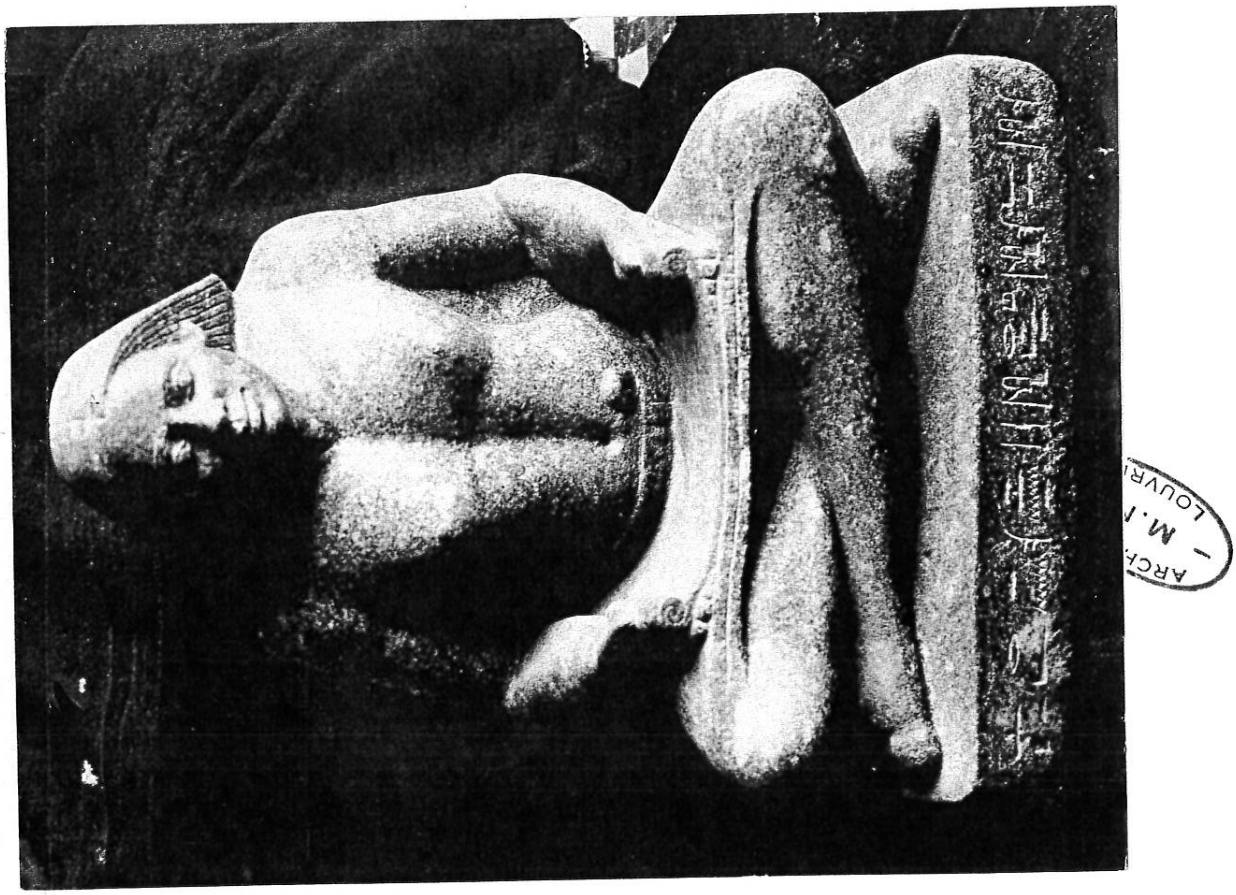

1 1924-6 Décembre

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

Beaux-Arts

République Française

MUSÉES NATIONAUX
N° 3743
5-11-26
CABINET DU DIRECTEUR

Palais-Royal le 4 NOV 1926 *192*

M. Bertel

LE MINISTRE DE l'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

à Monsieur le Directeur des Musées Nationaux et de l'Ecole du Louvre.

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

Par lettre ci-jointe M.le Ministre des Affaires Etrangères fait part du désir de la Bibliothèque d'Oxford d'obtenir pour trois mois,le prêt d'un papyrus du Louvre.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me donner les éléments d'une réponse et me retourner la pièce communiquée./.

Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts : *p.o*

Le Directeur des Beaux-Arts
Membre de l'Institut p.o
Le Chef du Bureau des Travaux d'Art
Expositions

53-350-1026. [29651]

21 JANV 1927

MUSÉES NATIONAUX
CABINET DU DIRECTEUR
N° 3952
21-1-27

Le Directeur des Musées Nationaux et de l'Ecole du Louvre
à Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

MUSÉES NATIONAUX
ARCHIVES

Comme suite à vos communications, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans l'impossibilité de prêter l'objet lui-même, et d'accord avec M. Ch. Boreux, Conservateur des Antiquités Egyptiennes, j'ai adressé au Service des Archives du Ministère des Affaires Etrangères trois photographies du papyrus Aleman, pour être transmises par ce service et par les soins de l'Ambassade d'Angleterre à Paris à la Bibliothèque Bodlécienne d'Oxford.

MUSÉE DU LOUVRE

CONSERVATION

Palais du Louvre.

Paris, le 6 Novembre 192

Nouveau

Les prêts du genre de celui qui est demandé par M. Lefébvre sont tout à fait inhabituels dans notre Département, et peut-être y aurait-il lieu de demander au préalable s'il ne pourrait se contenter d'une photographie du papyrus, photographie que nous nous ferions alors un plaisir de lui adresser à titre gracieux. Au cas où il persisterait à demander la communication de l'original, je ne vois aucune objection sérieuse de principe à opposer à une semblable demande. Il y aurait seulement lieu, alors, de faire prendre un arrêté dans ce sens, et d'aviser la Bodléienne que tous les frais d'envoi, savoir les frais d'expédition (celui-ci pourrait peut-être, il est vrai, être fait par les soins du Ministère de l'Instruction Publique) et Direction des Beaux-Arts —

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

affaire Étranger) et les frais d'assurance
devraient être mis à la charge –

Charles Moreau

DIRECTION
DE LA
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Paris, le 20 Mars 1905.

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT des BEAUX-ARTS
21 MARS 1905
N° 1741
Travaux d'Art, Musées & Expositions

Document 51

Le Conservateur Hommaire

Le Administrateur général de la Bibliothèque nationale
à Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts

Par sa dépêche du 16 Ct, M. le Ministre en me faisant connaître sa décision relativement au transfert à la Bibliothèque nationale des papyrus conservés au Musée du Louvre, m'a invité à m'entendre avec vous sur les moyens les plus propres à mettre ce projet à exécution.

La Bibliothèque nationale est prête à rechercher dans ses locaux l'emplacement nécessaire à ces nouvelles collections : mais ce transport soulève diverses questions que je crois devoir signaler à votre attention.

1°. Les frais de translation et de mise sous verre des papyrus qu'il est impossible de conserver en carton nécessiteront un supplément de dépenses que ne prévoit pas le budget de la Bibliothèque.

2° Il n'y a actuellement dans notre personnel aucun fonctionnaire susceptible d'étudier, de cataloguer et d'augmenter cette collection.

3°. L'état retardataire de la collection dont il s'agit nécessite une mise à jour par voie d'achats méthodiquement faits et devant entraîner une dépense considérable

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

Modèle E. — 5972-82-05.

moyenne de 5000 francs ; en l'état de nos crédits et en raison de leur exiguïté, il serait impossible à la Bibliothèque de prendre cette dépense à sa charge. Enfin si un fonctionnaire du service des Musées nationaux était assigné à la Bibliothèque pour la conservation des papyrus, il serait indispensable pour les mêmes raisons pécuniaires, qu'il apportât son traitement avec lui.

A Marcel

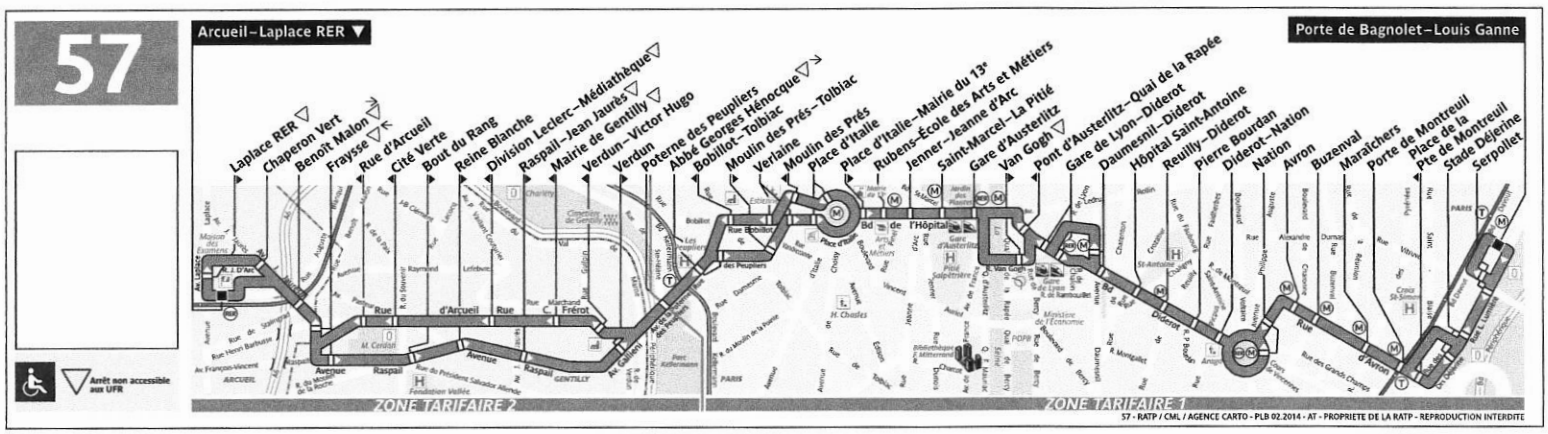
57
Arcueil–Laplace RER
Porte de Bagnolet–Louis Ganne
Laplace RER
Chaperon Vert
Benoît Malon
Fraysse
Rue d'Arcueil
Cité Verte
Bout du Rang
Reine Blanche
Division Leclerc–Médiathèque
Raspail–Jean Jaurès
Mairie de Gentilly
Verdun–Victor Hugo
Verdun
Poterne des Peupliers
Abbé Georges Hénocque
Bobillot–Tolbiac
Moulin des Prés–Tolbiac
Verlaine
Moulin des Prés
Place d'Italie
Place d'Italie–Mairie du 13e
Rubens–École des Arts et Métiers
Jenner–Jeanne d'Arc
Saint-Marcel–La Pitié
Gare d'Austerlitz
Van Gogh
Pont d'Austerlitz–Quai de la Rapée
Gare de Lyon–Diderot
Daumesnil–Diderot
Hôpital Saint-Antoine
Reuilly–Diderot
Pierre Bourdan
Diderot–Nation
Nation
Avron
Buzenval
Maraîchers
Porte de Montreuil
Place de la Pte de Montreuil
Stade Déjerine
Serpollet
Arrêt non accessible aux UFR
ZONE TARIFAIRE 2
ZONE TARIFAIRE 1
57 - RATP / CML / AGENCE CARTO - PLB 02.2014 - AT - PROPRIETE DE LA RATP - REPRODUCTION INTERDITE

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DES CULTES
ET DES BEAUX-ARTS.

Direction
des Beaux-Arts.

Musées nationaux.

Arrêté.

Le Ministre de l'Instruction publique,
des Cultes et des Beaux-Arts,

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

Arrête :

Une somme de Cinq mille francs (5000f) est allouée à Mme Dévéria pour prix d'une collection de manuscrits, dessins, empreintes et livres relatifs à l'archéologie égyptienne ayant appartenu à son fils, feu Théodule Dévéria, décédé dans l'exercice de ses fonctions de Conservateur adjoint des Antiquités égyptiennes du musée du Louvre.

La dite somme (5000f) est imputable sur le chapitre 14 du Budget, (musées nationaux) Exercice 1870.

Fait à Versailles, le 20 Septembre 1871.

Jules Simon

Série B, n° 5.

Ministère
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES CULTES

MUSÉES NATIONAUX

Palais du Louvre, le 30 Août 1871.

Monsieur le Ministre,

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

J'ai l'honneur de vous communiquer un rapport, que Mr de Rougé, conservateur honoraire du Musée égyptien au Louvre vient de m'adresser.

Je ne puis qu'appuyer chaudement la demande d'acquisition faite par M. de Rougé, de la collection de documents précieux laissés par M. Théodule Devéria égyptologue des plus distingués, savant aussi laborieux que modeste, qui a marqué son passage dans notre administration, par des travaux d'une grande valeur.

2 pièces

Comme le fait remarquer Mr de Rougé, la place de la précieuse collection de notre regretté collègue, est au Louvre et non ailleurs. Nos monuments, nos papyrus ont en grande partie été l'objet de ses études assidues et il nous serait infiniment pénible de ne pas posséder le fruit de tant de recherches, qui seront à n'en pas douter, pour les successeurs de M. Devéria, d'une extrême utilité.

Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

1871 30 ~~Septembre~~ Août

Madame veuve Déréria, n'a aucune fortune et afin que le desir exprimé par le testament de son fils puisse s'accomplir, elle se borne à demander pour une collection fort importante, la modique somme de cinq mille (5,000) francs. Nous pouvons facilement, sans réclamer un crédit nouveau, payer ces 5,000 fr. par un reliquat de l'exercice de 1870 et je viens vous demander, Monsieur le Ministre, de vouloir approuver le projet d'arrêté, que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Veuillez agréer Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respect.

Le Secrétaire général des Musées Nationaux,
Président du Conservatoire.

P. Millet.

ARCHIVES
– M.N –
LOUVRE

Les objets portés sous les Nos 3071 ~~à~~ à 4165 inclusivement sur le registre des entrées du musée Egyptien, ont été acquis à la vente de la collection anastasi, de M. ~~Schayé~~ Place, par l'intermédiaire de M. Schayé, Commissaire priseur, rue de Cléry, No 5, du 23 au 27 juin 1857, pour la somme de 11,302 fr. – 20 c. y compris les 5 % des frais d'adjudication –

Il faut ajouter à cette somme ——— 11,303 – 20.
10 fr. de gratification promis à 2 hommes pour soins (donnés aux objets acquis) pendant les cinq vacations de la vente 10
11,313 – 20

01_1857. 27. Juin

I. ÉLIAS GÉJOU
FOURNISSEUR DES PRINCIPAUX MUSÉES
D'EUROPE ET D'AMÉRIQUE
SPÉCIALITÉ : ANTIQUITÉS BABYLONIENNES ET ASSYRIENNES
REGISTRE DU COMMERCE
PARIS N° 231.391
Télégramme : GÉJOU - PARIS
Téléphone SAXE 20-98
77 bis AV. DE BRETEUIL

PARIS (XVe) LE 3 Décembre 1923

Monsieur le Conservateur,

Je viens de recevoir une très belle statue egyptienne en basalte noir de 45 Centimètres de haut et qui pourrait vous interesser .

Si vous pouviez venir la voir demain, vous me trouverez à la maison à partir de 5 1/2 heures de l'après midi.

Veuillez agréer, Monsieur le Conservateur, l'expression de mes bien respectueux sentiments.

ARCHIVES
- M.N -
LOUVRE

Monsieur
BENEDITE
Conservateur au Musée du Louvre

& & &

AE 5 1923 3 déc

Palais du Louvre, le 3 juin

Maison
DE L'EMPEREUR

Direction Générale
DES
MUSÉES IMPÉRIAUX.

Parti le 4 juin

Monsieur le Directeur

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

Je viens d'apprendre que vous avez fait enlever les deux monnaies désaffectées de la collection Clot-Bey ; je vous prie de vouloir bien me donner décharge de ces morceaux, lesquels doivent être retirés du numéro, pour ensuite sont portés sur l'inventaire de la collection.

J'ai l'honneur d'avoir de vous assurer de mon respectueux dévouement

Le conservateur Vte Eum. de Rougé

1850. 3 juin

Le , 23 ,Mai Paris 1905

SOUS-SECRETARIAT D'ETAT DES BEAUX-ARTS
26 MAI 1905
Travaux d'Art, Musées & Expositions

Monsieur le Ministre

Monsieur,

Permettez - moi de signaler à votre attention ,quelques objets egyptiens -vases et autres sont tous FAUX-Je vous previens que sivous achéterez ces piéces -Je previendrai les journaux Les propriétaires de ces vases sont les mémes , qui ont vendu LA THIARE- dumoins de la méme BANDE -ROULEURS desMUSEèS

HOMME PREVENU EN VAUT DEUX

ARCHIVES NATIONAUX

VOTRE TOUT DEVOUè

VERITAS

1905-23 Mai

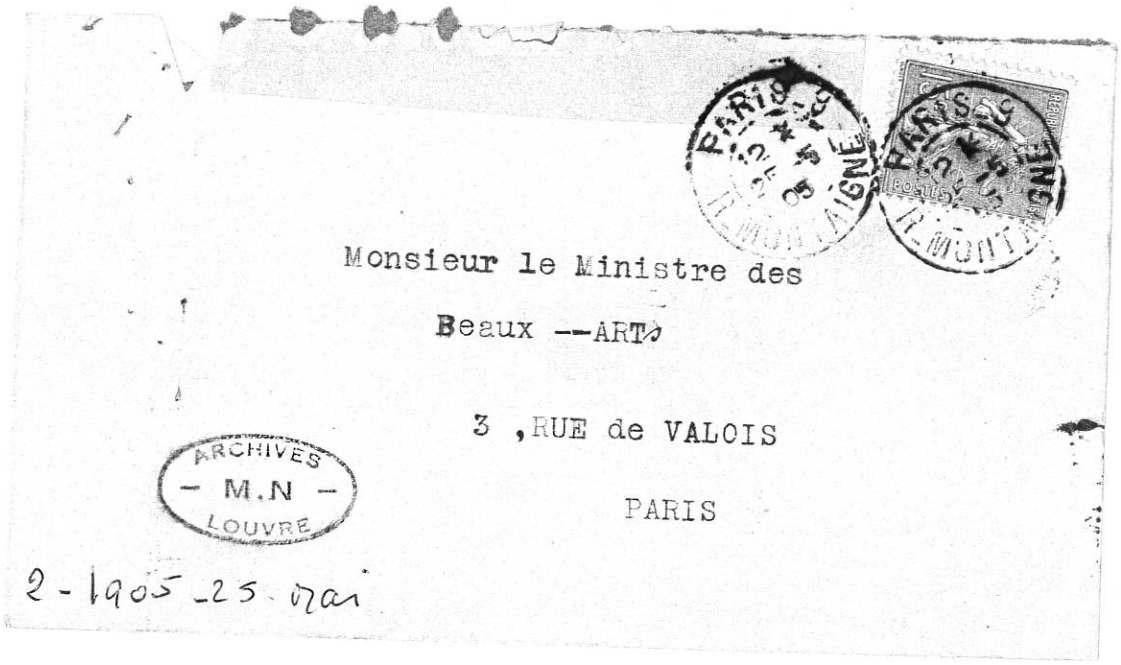
PARIS
MONTAIGNE
Monsieur le Ministre des
Beaux --ARTS
3 ,RUE de VALOIS
PARIS
ARCHIVES
- M.N -
LOUVRE
2-1905-25 mai

Préfecture
de
Police.

3e Division.
1er Bureau.

Dispositions à prendre pour le débarquement d'un sphinx colossal envoyé à la direction des musées royaux

Paris, le 18 octobre 1828

Document 59

Monsieur le Comte,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 de ce mois pour me demander l'autorisation de faire placer sur la voie publique tous les appareaux nécessaires pour opérer le débarquement et effectuer le transport d'un sphinx colossal expédié du havre à la direction des musées royaux.

Je m'empresse de vous faire connaître que j'ai prié Mr Eustache ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé de ce qui concerne la conservation des ponts de Paris et des quais, de se concerter avec vous à ce sujet et de donner les ordres nécessaires pour que la mise en activité des travaux dont il s'agit n'éprouve aucune difficulté et ait lieu sans délais.

J'invite en même tems l'inspecteur général

10. Mr le Comte de Forbin, directeur gal des musées royaux

de la navigation à prendre de son côté pour l'arrivage et le garage des bateaux dont il est question, toutes les mesures propres à seconder celles que de concert avec Mr Eustache vous aurez adoptées.

Agréez, Monsieur le Comte, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Préfet de police.

Delecluse

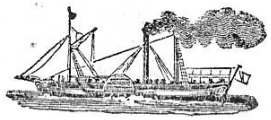

SERVICE PAR EAU

Directement,

du Havre à Paris et Retour,

DE MM. BERTIN ET Cie.

S'ADRESSER, POUR FRET,

AU HAVRE, à MM. **BERTIN ET COMPAGNIE**, rue Bernardin-de-Saint-Pierre, n°. 14, et rue Quai-Videcoq, n°. 11.

A PARIS, aux mêmes, rue St.-Fiacre, N°. 20, boulevart Poissonnière.

Chaque réclamateur de Marchandises sera prévenu, à domicile, de l'arrivée du bateau.

Messieurs les chargeurs sont priés de ne point faire d'expédition à ordre en blanc, et de toujours donner l'adresse bien exacte des réclamateurs. Dans le cas où les Marchandises ne seraient pas réclamées vingt-quatre heures après la mise à terre, les frais de gardiennage et autres seront supportés par les destinataires.

Les Marchandises, dont la décharge sera au compte du négociant, devront être débarquées vingt-quatre heures au plus tard après l'arrivée du bateau. Dans le cas contraire, l'entreprise les ferait décharger au compte du marchand, sans être responsable des avaries.

Le capitaine a l'option d'aller débarquer à la Villette ou au quai d'Orsay.

La mise à terre des Colis qui, pris séparément, excéderaient le poids du tonneau ordinaire, sera au compte de la Marchandise.

FRET.....	8000
TIMBRE ET ACQUIT.....	1. 80
REMBOURSEMENT.....	
	8001. 80

A Monsieur Forbin Directeur Gal des Messageries Royaux au Bureau à Paris

Imprimerie de S. FAURE, au Havre.

30 tonneau
1828 - 3 octobre

A la garde de Dieu et par le Navire Le St. Bernard Capitaine Gojon présentement au Port du Havre pour, du premier tems favorable, aller en droite route à Paris vous recevrez la marchandise ci-après, marquée et numérotée comme au dos, d'envoi de M

Savoir :

Deux Spirale dont un encaissé.

4 poulies à trois roues
2 D° simples
6 cuiquillettes en cordage blanc de vingt brasses chaque et de six pouces de grosseur
2 Garant de Quaillerne en corde blanc de cent vingt brasses chaque et de six pouces de grosseur.

Ladite marchandise évaluée à la somme de ~~assurée par police d'assurance~~

Le tout vous sera remis en 20 jours de celui du départ, bien conditionné, sauf les périls et fortunes de la mer et de la haute et basse Seine, et les forces majeures, dont le Capitaine n'est pas responsable, non plus que des objets fragiles et du coulage des liquides, vous aurez à payer pour le fret la somme de Huit Mille francs. ~~du Tonneau de kilogrammes;~~ plus, un franc quatre-vingts centimes pour acquit-à-caution et timbre, et en outre

Les Capitaines s'engagent, pour l'accomplissement du présent, par corps et biens avec leursdits Navires, fret et appareaux d'iceux, chacun pour jusqu'à sa destination. En foi de quoi, j'ai signé 3. Connaissemens de même teneur, dont l'un accompli, les autres de nulle valeur.

NOTA. Le Capitaine et les Matelots du susdit Navire sont compris dans le rôle d'équipage du bateau le Remorqueur. Le débarquement sera effectué par le Réclamateur, qui sera tenu de l'opperery dans les huit jours de l'arrivée du bateau sous peine de payer 80 francs par jour de surestarie :

le 3 Octobre 1828

Gojon

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

MUSÉES NATIONAUX

Palais du Louvre 11 7bre 1913

MUSÉES NATIONAUX
N° 4631
CABINET DU DIRECTEUR

Le Directeur des Musées nationaux et de l'Ecole du Louvre,

à Monsieur le Conservateur des Antiquités Egyptiennes.

MUSÉES NATIONAUX
ARCHIVES

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 29 août écoulé, relative aux précautions à faire prendre par les hommes du service de nuit, vis-à-vis des musées et vitrines placés dans les salles où ils exercent leur surveillance.

Æ 2

J'invite M. le Chef du Personnel des gardiens à donner toutes instructions utiles tant au personnel de nuit qu'au personnel de jour, et le prie de veiller à l'exécution de ces mesures.

1913. 11 Sept.

DML

19/7/1974

DN/A/341/74 Le Conservateur en chef du Département des Antiquités égyptiennes

à

Monsieur le Directeur du Musée du Louvre

OBJET: demande en vue de l'obtention d'un poste de sténo-dactylographe à mi-temps, au moins

Le Département des Antiquités égyptiennes n'a jamais bénéficié du travail d'une sténo-dactylographe, alors que, depuis plusieurs années, les divers Départements des musées nationaux possèdent une ou deux dactylographes à plein temps. Aucune demande à ce sujet, n'avait, au reste, jamais été faite en ce qui concerne mon Département.

Depuis que j'ai pris la direction du D.A.E., je me suis efforcée d'utiliser les bonnes volontés qui font partie de l'E.R.A. 439 du C.N.R.S. (que je dirige) et deux aides-techniques du C.N.R.S. m'ont prêté leur concours pour la bonne marche du travail du Louvre - au détriment des charges et devoirs qui leur incombent par ailleurs.

Je vous serais donc très reconnaissante de bien vouloir me faire affecter une sténo-dactylographe, -comme vous venez de le faire récemment pour le Département des sculptures, déjà bénéficiaire d'un autre poste de dactylo-, ou encore de faire mettre à ma disposition des vacations qui pourraient me permettre de faire rétribuer telle sténo-dactylographe, qu'il me sera possible de recruter parmi mes étudiantes.

D'avance je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien prêter à la présente demande.

Ch. Desroches Noblecourt

(O. 7.)

Ministère
des Finances.

Direction générale
des Douanes.

1e Division

1e Bureau.

N° 5173

TARIF.

Objet

Paris, le 13 août 1907

Document 63

Le Conseiller d'Etat, Directeur Général,
à Monsieur le Directeur des Musées nationaux
et de l'Ecole du Louvre, Membre de l'Institut.

Par la lettre que vous avez bien voulu m'écrire le 16 juillet dernier, vous vous plaignez de ce que le service des Douanes aurait exigé l'ouverture de 3 caisses renfermant des antiquités égyptiennes destinées au Musée du Louvre. Vous ajoutez que la vérification aurait été faite avec si peu de soin, qu'une peinture de tombeau thébain aurait été fortement dégradée. Il semble d'ailleurs résulter de votre exposé que les colis dont il s'agit seraient ceux dont vous aviez demandé la remise sans visite par une lettre du 24 juin dernier, à laquelle la Direction générale n'aurait pas répondu.

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

J'ai l'honneur de vous informer que mon Administration a reçu de votre part, le 26 juin dernier, une demande d'admission en franchise et sans visite de 3 caisses marquées S B C 311/13 devant renfermer des antiquités égyptiennes expédiées d'Alexandrie viâ Marseille, à destination du Musée du Louvre.

MUSÉES NATIONAUX 1477 14.VIII.07

[1882]

Par lettre, N° 4022, du 2 juillet suivant, dont je vous remets, à toutes fins utiles, un duplicata ci-joint, je vous ai avisé que des instructions étaient adressées à qui de droit dans le sens de votre désir. Et, de fait, dès le 4 juillet, les ordres nécessaires étaient parvenus aux douanes de Marseille et de Lyon-Bercy.

Mais.....

Mais il résulte de l'enquête à laquelle il vient d'être procédé qu'à la date du 3 août courant, le service n'avait pas eu encore à intervenir en ce qui concerne les colis portant les marques précitées. Trois colis, à la consignation de M.M.Mory et Cie de Paris, et déclarés contenir des objets de collection, ont bien été introduits par Marseille en juin dernier, mais leur importation a eu lieu le 21 juin, c'est-à-dire antérieurement à votre demande, et leurs marques (JBC 343/5) différaient de celles indiquées. Cette marchandise ayant été déclarée pour le transit ne fit d'ailleurs, à Marseille, l'objet que d'une reconnaissance extérieure.

Deux de ces colis portant les N°s 343 et 345 ont été dédouanés à la gare de Paris Lyon-Bercy, le 19 juillet, et ne peuvent, dès lors, être ceux visés par votre communication du 16.

Les recherches effectuées à la douane de Modane sont également restées sans résultat: il n'existe pas trace, dans les écritures de ce bureau, de l'importation des 3 caisses J.B.C.311/313.

En l'état, je ne saurais accepter les critiques que vous avez cru devoir adresser à mon Administration, attendu que celle-ci avait répondu en temps utile à votre première demande et que ses instructions étaient aussi précises que possible. Je dois également repousser l'imputation que vous avez faite au service de Marseille de la responsabilité du dommage qu'a pu subir le contenu des colis parce que, selon le voeu formel de la loi, les agents des douanes restent entièrement étrangers au déballage, au remballage et, en général, à la manutention des colis, qui

sont à la charge des destinataires ou de leurs représentants.

J'ajoute que, suivant le désir exprimé dans votre lettre du 8 août, l'Administration a adressé des instructions tant à la douane de Marseille qu'à celle de Lyon-Bercy à Paris pour que les 4 caisses d'antiquités expédiées au Musée du Louvre par l'Institut archéologique du Caire soient admises en franchise, sans visite, c'est-à-dire sur simple constatation de l'identité des colis.

Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts

Sous-Secrétariat d'Etat des Beaux-Arts

DIRECTION du PERSONNEL et des TRAVAUX d'ART

TRAVAUX D'ART Musées EXPOSITIONS

MUSÉES NATIONAUX 2010 15 MAI 1914 CABINET DU DIRECTEUR

République Française

Palais-Royal, le 16 MAI 1914 191

M. Bénédite prière préparer réponse à signature du directeur

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts

à Monsieur le Directeur des musées nationaux et de l'Ecole du Louvre.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'adresser les renseignements demandés le 26 mars dernier, au sujet d'un papyrus égyptien du Louvre dont la presse signalait la disparition.

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

Pour le Sous-Secrétaire d'Etat
et par autorisation
Le Chef du Cabinet.

L. Bloch

1914-16 Mai

On ne retrouve plus au musée du Louvre un papyrus égyptien

qui y figurait depuis 1888 et qui était particulièrement précieux

Dans une lettre qui nous parvint récemment du Caire, un ancien élève de l'école du Louvre, M. Adolphe Cattani, nous signalait les faits suivants :

Vers la fin de 1887, M. Adolphe Cattani, qui avait été chargé par le ministère de l'instruction publique d'une mission scientifique en Egypte, rentrait en France. Il rapportait de sa mission de nombreux et précieux documents sur l'antiquité égyptienne, une grande quantité d'estampages d'inscriptions démotiques et méroïtiques, et aussi un rouleau de papyrus provenant des fouilles d'une nécropole des bords du Nil, dont M. Cattani fit don au musée du Louvre.

Ce papyrus était un exemplaire particulièrement remarquable du « Livre des morts ». Les enluminures dont s'agrémentait le texte permettaient de situer son origine à la belle époque égyptienne. En outre — et c'est là ce qui en faisait surtout sa rareté — il mesurait 22 mètres de longueur.

Le déroulement du précieux document — déroulement dont le *Matin* du 22 février 1888 rendit compte — ne s'effectua pas sans quelques difficultés, en raison même de la longueur des documents et de l'exiguïté de la salle des réparations.

M. Kaempfen, alors directeur des musées nationaux, après avoir consulté M. Guillaume, architecte du Louvre, décida d'abattre un mur de séparation, afin de ne pas sacrifier le papyrus par des sectionnements trop nombreux. Le déroulement terminé, on se contenta de sectionner le document en deux parties.

Après quoi, l'ayant enregistré sous le n° E-8098, on le transporta dans le cabinet de M. Eugène Révillout, alors conservateur adjoint des antiquités égyptiennes au musée du Louvre.

Or, au cours de l'année dernière, M. Adolphe Cattani, désirant publier un travail sur le papyrus dont on lui devait la découverte, s'adressa à M. Bénédite, conservateur actuel du département des antiquités égyptiennes au Louvre, pour en avoir communication.

On ne put lui donner satisfaction, car toutes les recherches effectuées pour retrouver dans notre musée national le document précieux restèrent vaines. Le papyrus avait disparu.

Tels sont les faits que nous expose M. Adolphe Cattani.

Notre enquête au Louvre

Nous nous sommes présenté au musée du Louvre où, en l'absence de M. Bénédite, actuellement en voyage au Caire, nous avons été reçu par M. Boreux, conservateur adjoint du département des antiquités égyptiennes.

— C'est la première fois, nous déclare M. Boreux, que j'entends parler de la disparition de ce document. En tout cas, en l'absence de M. Bénédite, je ne puis vous fournir à ce sujet aucun renseignement.

— Connaissez-vous, monsieur, l'existence de ce document ?

— Depuis la retraite de mon prédécesseur, M. Révillout, mort il y a deux ou trois ans, tous les papyrus de nos collections du Louvre, sauf celui actuellement déposé dans une des salles publiques, ont été apportés et réunis ici, dans mon cabinet. Tous ces documents sans exception sont là, dans ces armoires fermées à clef que vous voyez autour de vous. Nous possédons environ une centaine d'exemplaires du « Livre des morts ». Le plus précieux est sans contredit celui que le duc de Luynes offrit au musée du Louvre et que voici. Mais il est loin d'atteindre 22 mètres de longueur, tel que celui que vous me dites avoir été offert au Louvre en 1887 par M. Adolphe Cattani, et dont le *Matin* du 22 février 1888 signala l'opération de déroulement. Un papyrus de cette longueur est à coup sûr particulièrement rare, et s'il existait dans nos collections, je ne pourrais en ignorer l'existence. Or j'ignore l'existence de ce papyrus...

— Avez-vous jamais ouï dire qu'il ait existé et disparu ?...

— Je vous le répète, seul M. Bénédite aurait qualité pour vous répondre, s'il était à Paris... Je ne puis rien vous dire de plus, et d'ailleurs je ne sais rien...

MATIN

23 mars

MINISTÈRE
de l'Instruction Publique
et des Beaux-Arts

Sous-Secrétariat
des Beaux-Arts

DIRECTION
DES MUSÉES NATIONAUX

Minute.

Palais du Louvre, le

MUSÉES NATIONAUX
2005 25 MAI 1915
CABINET DU DIRECTEUR

Document 66

Papyrus egyptien

En réponse à votre lettre du 16 mai, j'ai l'honneur de vous communiquer les renseignements suivants, au sujet du papyrus, inscrit sous le n° E 8098.

Ce papyrus est entré au Louvre en 1886; il n'a jamais été remis au Conservateur du Département égyptien, M. P. Pierret, retraité depuis 1908, qui a déclaré par lettre du 5 octobre 1913, ne l'avoir jamais vu. Il est passé directement des mains du donateur, M. Adolphe Cattani, en celles de M. Eugène Révillout, Conservateur adjoint. Il a fait ensuite une longue station à l'atelier de réparation, étendu sur une table où il a pu être vu par toutes les personnes ayant affaire avec le réparateur, M. Penelli, père. En 1890, à la mort de ce dernier, son successeur M. Morel actuellement retraité, a demandé d'être déchargé de la garde de ce document encombrant et gênant pour les travaux de l'atelier.

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

Æ. 15

Le papyrus E 8098 a été alors roulé par les soins du Docteur Victor Révillout, frère du Conservateur-adjoint, et transporté dans le cabinet de ce dernier, où il a pu être vu quelque temps étalé sur une table, à peu près dans les

mêmes conditions que dans l'atelier de réparation, par les personnes qui étaient reçues dans ce cabinet. Puis, il a quitté cette table sans qu'on puisse indiquer l'emplacement qu'il reçut alors. Ceci remonte aux années 1891 ou 1892. Régulièrement, ce papyrus aurait dû être remis au Conservateur M. Pierret, qui avait, dans son cabinet, la garde de tous les manuscrits anciens, à l'exception des papyrus démotiques et coptes, que son adjoint, en vertu d'une tolérance spéciale, détenait pour ses travaux. On sait, en effet, que M. E.Révillout s'adonnait spécialement à des études paléographiques et juridiques sur les documents démotiques, grecs et coptes. - De ce fait, de nombreux papyrus grecs ont été également entre ses mains, notamment tout le fonds nouveau dont il avait été l'introducteur au Louvre.

Ce dédoublement de la gestion du conservateur titulaire, qui résultait, en fait, de l'autorité scientifique que s'était acquise son subordonné, a eu l'inconvénient de laisser en dehors de son contrôle une partie notable des collections, inconvénient grave parce que les mérites scientifiques de M. E. Révillout étaient au moins égalés par son désordre. C'est là un fait de notoriété publique.

A deux reprises, ce savant remit à M. Pierret quelques papyrus provenant du fonds déposé chez lui : le papyrus E 8098 n'était pas du nombre. Il n'a pas été retrouvé non plus parmi les documents contenus dans les armoires du cabinet de M.Révillout, lorsque ce fonctionnaire l'évacua, sans aucune formalité en 1905, date de sa retraite.

A ce moment, le département égyptien, occupé, pour se conformer à la circulaire du 12 avril 1907, à l'inventaire des collections, n'avait pas encore abordé la section des

papyrus. Quand ce collationnement fut entrepris et qu'on en vint au papyrus E 8098, dont on ignorait tout, sauf qu'il était un "gros papyrus funéraire" - ce sont les termes mêmes du Livre d'Entrée - on le classa, numériquement parlant, dans la catégorie des pièces non identifiées à cause de la perte de leur chiffre d'entrée. Cette catégorie comprend des papyrus sans numéros et des numéros sans papyrus.

C'est une lettre de M. Adolphe Cattani qui nous a fourni les caractéristiques grâce auxquelles de nouvelles recherches ont pu être faites. - On a procédé à un nouveau collationnement de toutes la collection papyrologique, visité tous les locaux du Musée où auraient pu être entreposées des caisses provenant du Département Egyptien à une époque antérieure à la conservation actuelle, ouvert toutes les caisses placées en nos magasins et ateliers, opérations qui ont duré plusieurs mois et qui n'ont pu être conduites qu'avec intermittence, à cause des besoins du service. - M. Bénédite a repris son enquête en Egypte auprès de M. Cattani, actuellement banquier au Caire. Toutes ces recherches et ces démarches ont abouti à cette certitude que le papyrus E 8098 n'est plus dans le Musée et qu'on a perdu sa trace en 1891 ou 92. Ce fait n'est malheureusement pas isolé. On n'a pas oublié au Louvre la fâcheuse posture dans laquelle fut mis ce Musée, il y a une vingtaine d'années, vis à vis de l'Université d'Upsal, qui avait confié au Gouvernement français des papyrus démotiques, pour les faire dérouler et classer. Ils furent égarés et l'administration des Beaux-Arts dut indemniser à l'aimable l'Université suédoise. En outre, M. C. Bénédite m'a déjà entretenu d'autres lacunes, constatées dans le collationnement opéré par

MUSÉES ARCHIVES NATIONAUX

M. Charles Boreux qui, sous les ordres de son chef, a procédé à une réorganisation complète de ce service.

Un rapport détaillé vous sera envoyé sur cette importante question.

ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES

ENLEVÉES DANS LE MUSÉE DU LOUVRE LE 29 JUILLET 1830.

3. Petite *statue* en bois doré, représentant un Pharaon assis.
4. *Statuette* en bronze, un Pharaon agenouillé, et les mains dirigées devant lui.
5. *Statuette* en bronze, un Pharaon agenouillé.
6. *Statuette* en bronze, un Pharaon agenouillé et tenant des vases dans ses mains.
7. *Statuette* en bronze, un Pharaon agenouillé et tenant deux vases.
8. *Objet d'application* en cornaline, un jeune Pharaon assis à terre.
9. *Statuette* en bronze, un Pharaon debout.
13. *Amulette cylindrique* en terre émaillée, portant une légende royale.
14. *Statuette* en cornaline, représentant le roi Osortasen assis à terre.
23. *Amulette* en émail, la reine Ahmosis, assise.
28. *Amulette* en émail, le roi Thoutmosis II, assis.
30. *Amulette* en émail, le roi Thoutmosis III, debout.
32. *Amulette* en émail, portant le prénom du roi Aménophis II.
33. *Amulette* en émail, portant le prénom du roi Thoutmosis IV.
34. *Amulette* en émail, le pharaon Aménophis III, sous la forme d'un sphinx.
39. Fragment en émail d'une petite *statue* de la reine Taïa.
36. Une très-petite *amulette* en or, représentant le pharaon Amménémès.

Partie de 36 à 40. Un très-bel *étui* à collyre, en émail, forme de colonne.

2 à 8. Trois paires de *boucles d'oreilles* en or, ornées de têtes de bœufs, de lions et de gazelles.

9 et 10. Deux *boucles d'oreilles* en argent et bronze, dont l'une terminée par une tête de bœuf.

N° 15

1839 29 Juillet

ARCHIVES NATIONALES

11 à 16. Six *pendans d'oreilles* en or, avec un saphir en verre doré, etc.

36 à 117. Suite de *pendans d'oreilles* en matières diverses, dont une partie est enlevée.

120-121. Deux *colliers*, l'un en annelets d'ivoire, l'autre mêlé de grains de cornaline.

122-127. Six *colliers* en terre émaillée.

128 à 132. Cinq *colliers* en émail.

133. *Collier* en émail, composé de scarabées.

134 à 137. Quatre *colliers*, l'un composé de chats, les autres d'yeux symboliques et de plaques portant le nom d'Osiris.

140. Un *collier* en émail, composé de globules montés en or.

141-142. Deux *colliers* en émail, composés de grains vert-pomme et bleu céleste.

150. Un *collier* en corail.

151. Un *collier* en spath vert.

152. Un *collier* en améthyste.

153 à 162. Neuf *colliers* en cornaline, entremêlés d'autres matières.

165. Un *collier* en argent, composé de perles hexagones.

166. *Collier* formé d'une baguette de bronze plaquée en argent, et dans laquelle sont passées des sonnettes d'argent.

167. *Collier* composé d'yeux et de perles en argent, mêlés d'amulettes en émail.

168. *Collier* en argent, composé de plusieurs centaines d'annelets en argent, passés dans une tresse de cheveux.

169. *Collier* en argent, composé d'amulettes offrant la partie supérieure du coquillage nommé *porcelaine*.

170. Imitation, en or, du coquillage nommé *porcelaine*.

171. Pièces en or, imitant la partie supérieure du même coquillage, et yeux symboliques en cornaline.

172 à 174. Trois *colliers* formés de pièces en or et en cornaline.

176. Vingt-huit pièces en or provenant d'un *collier*.

180 ter. Fleur de lotus, provenant d'un *collier*.

185 à 259. Cette suite de *bagues*, en émail, composée de 74 articles, est réduite à 35.

260-265. Six *bagues* en bronze, ornées d'hiéroglyphes.

266. Une *bague* en fer.

267-270. Trois *bagues* en argent, ornées d'hiéroglyphes.

271-272. *Bagues* en argent, portant les têtes d'Hathôr gravées en creux.

273 à 276. Quatre *bagues* en argent, sans gravure.

277. Chaton de *bague* en électrum, avec hiéroglyphes.

— Deux doubles *bagues* en or, ornées de figures.

— Une *bague* en or, ornée de deux chevaux en relief.

— Quatre *bagues* en or, ornées de divers symboles en matières diverses.

299. *Bague* en or, contenant une amulette en émail.

300. Une *bague* en or, formée par un serpent roulé en spirale.

301. *Bague* en or, à triple anneau, portant les bustes d'Osiris, d'Isis et de Nephthys.

302 à 304. Deux *bagues* en or, ornées de pierres gravées.

305-306. Deux *bagues* en or, sans gravures.

307. Une *bague* en serpentine, avec l'œil mystique, gravée en creux.

308. *Bague* en lapis, à chaton carré.

309-312. Quatre *bagues* en cornaline.

345. *Bracelet* d'enfant, en or, avec ornemens en relief.

517 à 658. La plupart des amulettes décrites sous ce n° ont disparu.

974 à 976. Trois *plaques* en or, représentant l'œil symbolique.

977. Un *œil* en émail, nuancé de diverses couleurs.

1411 à 1419. Neuf *cylindres* égyptiens et persans.

1481 à 1485. Cinq *têtes de panthères* en or et en émail.

1498 à 1513. Seize petits *pectoraux* en argent, bronze, etc.

1514. Un petit *étui* en argent.

1515. *Plaque* d'or, une vache nourrissant un enfant.

1516. Petite *ægide* à tête de lionne.

1517. *Plaque* en or, une femme adorant la déesse Hathor.

1520. Petit *contrepoids* de collier, en argent.

1521. Un *lion* en or, en repos.

1528-1529. Deux *grappes de raisin* en or.

1530. Un petit *aigle* en argent.

Page 97 sur 131

Marseille le 28 Janvier 1905.

Répondu le 1er février

ARCHIVES - M.N - LOUVRE

MUSEES NATIONAUX 14 31.1.05

A Monsieur le Conservateur du Musée du Louvre, Paris

Monsieur le Conservateur,

J'ai l'honneur de Vous écrire, et voici pourquoi :

Je possède une Momie Egyptienne - C'est une figurine en granit de couleur jaune-verdâtre, qui est bien la couleur des plus belles antiquités égyptiennes.

Elle mesure 21 centimètres de haut - Elle a neuf lignes d'hieroglyphes (de 1 cent chaque) bien marquées, très-distinctes, donc très-lisibles, pour les déchiffrer.

La Momie est une femme - Les traits, la figure, et tout l'ensemble sont très-beaux, et se distinguent à la perfection - les mains ressortent sur sa poitrine, où elle tient serrées les bandelettes. Le Musée

1905. 28 Jvs

d'Archéologie, au Château-Borely à Marseille n'a pas de spécimen de ce genre.
Peut-être même, le Musée du Louvre à Paris, et le Musée de Londres ont peu de spécimen de ce genre. (Elle est dans la famille depuis plus de cent ans)
Cette momie, qui a par conséquent des milliers d'années, me paraît avoir une valeur archéologique considérable pour un Musée.

J'ai tenu cependant, à votre haute, et savante appréciation sur le sujet, et vous prier de me dire si :
« le spécimen de Momie décrit ici a de
« ses pareils au Musée du Louvre, et si
« cette Momie a une valeur indiscutable
« et appréciable pour un Musée ?

Avec mes plus vifs remerciments,
Veuillez agréer
Monsieur le Conservateur
mes salutations respectueuses.

Vor Bénac

Victor Bénac
propriétaire
82 Boulevard Chave 82 Marseille

AE 1905, 28 janvier

Les Monuments et objets divers d'antiquité Egyptienne entrés au Louvre depuis l'avènement de S. M. l'Empereur Napoléon III jusqu'au 1er Avril 1863 étaient au nombre de 9 550

De cette époque au 1er Mai 1868, il est son accru de 1 028

objets provenant de dons et d'acquisitions;

Ce qui porte à 10 578

le nombre des objets composant la Collection Egyptienne.

Il y a lieu de signaler, pour la période 1863 — 1868, —

parmi les DONS :

1° ceux de S. A. I. le Prince Napoléon : tableau de porte et stèle en pierre calcaire d'une très haute antiquité; inscription hiroglyphique sur grès connue sous le nom de « Date astronomique du Calendrier d'Elephantine »

2° Celui de M Gosset : papyrus comprenant une page inédite d'une composition littéraire, connue dans la science sous le nom de « Poème de Pentaour »; manuscrit d'une grande valeur, que sa dimension a permis d'exposer dans le Musée. (1)

parmi les Acquisitions :

Celle de la Collection Delaporte comprenant 440 objets de toute nature et d'une valeur totale de 15,000 francs, acquisition qui a enrichi notre Musée d'une réunion très remarquable de figures de divinités en diverses matières. Le Musée du Louvre est aujourd'hui sans rival en Europe pour le choix et la quantité des figurines de cette nature.

---

(1) M Devéria termine un Catalogue raisonné des papyrus du Musée Egyptien qui sera d'un très grand intérêt scientifique, et qu'il livrera à l'impression à la fin de cette année

Période 1863 — 1868

Dons

S. A. I. le Prince Napoléon — Bloc de pierre calcaire portant les cartouches de Ramsès II. — Linteau de porte en pierre calcaire de l'ancien Empire. — Stèle en pierre calcaire portant le cartouche du roi Téta. (Ancien Empire) — Inscription hiéroglyphique sur grès connue sous le nom de « Date astronomique du Calendrier d'Elephantine. »

Institut Impérial de France — Un papyrus grec et un papyrus Copte.

Bibliothèque Impériale — Empreintes en soufre de deux sarcophages.

M. Révoil — Une stèle en pierre calcaire.

M. Maxime du Camp — Fragment d'un manuscrit hiératique du Livre des Morts.

M. le Dr Campanyo — Brique émaillée représentant un captif asiatique.

M. de Chancel — Fragment de statuette en granit noir.

M. E. Devéria — 2 objets en terre émaillée — une tête de statuette — une base de cône funéraire portant une légende — un étui double à collyre (très rare) — un papyrus hiératique intéressant — une poupée en terre cuite — bois sculpté où une scène est figurée en relief. — Ostracon avec inscription démotique — Fragment de calcaire — Fragment de clé d'acronde en bois.

M. Caillaud — Un moulage en plâtre stéarine.

M. P. Bertbier — Tige de papyrus munie de sa houppe.

M. Cargord — une stèle funéraire.

M. le général Desvaux — Ostracon de terre cuite avec inscription grecque.

M. Gosset — Fragment de papyrus hiératique formant une des premières pages du Poème de Pentaour.

M. P. Buchère — Fragment de statuette en pierre calcaire — Figure en calcaire — Tête en granit rose.

MM. Gibert père et fils — Moulage en plâtre de la coiffure d'Osiris.

M. Mariette-Bey — Moulage en plâtre de 14 bas-reliefs de l'ancien empire.

M. Renan (objets provenant de sa mission en Phénicie) — Quatre fragments de statuettes et un fragment en forme de section conique, en granit gris.

Acquisitions

1864 — Un bassin et une aiguière en bronze avec légendes. Prix 400 f.

Un sarcophage quadrangulaire en bois peint, couvert d'inscriptions 800 "

Report 1,200..

940 Objets de toute nature achetés à la Vente de M. Delaporte : Statues de Dieux en bois et en bronze. Figures de dieux et d'animaux sacrés en pierre, bronze, terre émaillée, spath et lapis. Amulettes. Sceaux. Bagues. Colliers et pendeloques en cornaline et terre émaillée. Scarabées à légendes. Vases d'albâtre, de terre émaillée et de terre cuite. Figurines funéraires. Boîte de momie. Tables à offrandes en bronze. Divers objets symboliques. Prix total 15,000..

1866 — Une figurine en bronze du dieu Nil — une figurine de divinité en terre émaillée — une partie de camée de pierre dure avec légende et figuration de divinité — Prix total 500 "

1867 — Acquisitions faites à la vente de la Collection Raifé : Vases. Ecritoires. Miroir. Figurines. Amulettes. Fragment de coupe en argent. Anneau en or. Fragment de manuscrit funéraire d'ancien style. Exemplaire presque complet du Livre des Morts en écriture hiératique Prix total 1012.2

Ensemble 17,712.2

7 Mai 1868

1828

Règne de Charles X

7

(Antiquités égyptiennes) Cédées en 1828 au Musée Lyon

(Ministère de l'Intérieur et Point de antiquités du Musée)

(Inventaire ne porte un prix ni date d'acquisition)

- 234 – Un Manuscrit du papyrus portant un texte en caractères hiératiques
- 235 – Soixante Scarabées et Amulettes sur lesquels sont gravés des noms Religieux et des légendes royales – terre émaillée
- 236 – Tête et Bras d'un ancien appartenant à une petite Statue de Triomphe
- 237 – Un Moule représentant le Dieu Cynocéphale – Calcaire
- 238 – Vase à parfum – Albâtre
- 239 – Manuscrit hypocéphale chargé de figures et de légendes religieuses ; Cartonnage
- 240 – Amulette sur laquelle est gravé le cartouche du roi Ptolémée – terre émaillée
- 241 – Fragment de bas relief représentant la tête d'un roi – Calcaire
- 242 – Bague ou sceau portant le nom de Ptolémée qualifié de bien aimé d'Ammon – bronze

MUSÉES ARCHIVES NATIONAUX

1828

Le Directeur des Musées Nationaux et de l'Ecole du Louvre,
à Monsieur le Procureur de la République

ARCHIVES
- M.N -
LOUVRE

En Mars dernier M. KALEBJIAN, antiquaire, 21, rue Balzac, a proposé au Louvre pour une acquisition possible, un autel en terre décorée sur les quatre faces, dont la vente lui avait été confiée par un antiquaire de Nice, M. SEMPE, y demeurant avenue Gay, qui avait à cet effet employé l'intermédiaire d'un ami de M. KALEBJIAN, le docteur SAKOYAN, résidant au Cap d'Ail.

M. SEMPE avait fait connaître que cet autel avait appartenu à la famille du Maréchal de Castellane qui avait vendu pendant l guerre, la partie grecque de la collection du Maréchal (vente faite à Marseille).

Le prix demandé au Louvre était de 15 à 20.000 francs.

M. BOREUX, conservateur des Musées Nationaux, pria M. KALEBJIAN de lui faire déposer l'autel au Louvre pour l'étudier à loisir.

Au cours de cet examen, M. BOREUX fut surpris de constater que la pièce soumise n'était autre qu'une reproduction fidèle jusque dans ses défauts, d'un monument en calcaire (D 6) qui appartient au plus ancien fonds égyptien des Musées Nationaux et qui est exposé dans la grande salle du rez-de-chaussée du département Egyptien désignée sous l'appellation de galerie Henri IV

[Septembre 1929] 2 page

ARCHIVES
- M.N -
LOUVRE

Il est indiscutable que l'objet mis en vente a été fabriqué de toutes pièces à l'aide d'un moulage clandestin de l'original.

Il était donc naturel d'établir l'origine et les circonstanc de cette contrefaçon frauduleuse et nous avons avisé M. KALEBJIAN de ces constatations en le mettant en demeure d'apporter quelque clarté sur l'origine et l'identification légale de la possession de cet objet. M. KALEBJIAN n'en a jamais reçu de réponse à ce sujet, M. SEMPE se bornant à réclamer son autel que le Louvre retenait et a retenu jusqu'à présent.

Ce n'est que dans le mois de Mai que M. SEMPE a fini par déclarér que cet autel lui avait été vendu par M. ROLLAND, antiquaire à Marseille, établi 25, quai du Canal et domicilié 4, qua du Port.

Je vous serais obligé, Monsieur le Procureur de la République, de vouloir bien faire procéder, s'il est possible, à une enquête sur ces faits de contrefaçon frauduleuse pour leur donner, s'il y a lieu, la suite judiciaire qu'ils peuvent comporter.

DML

18/7/1974

DN/A/340/74

Le Conservateur en chef du Département des Antiquités égyptiennes

à

Monsieur le Directeur du Musée du Louvre

N O T E

CONCERNANT LA REPARTITION DES MEMBRES DU DEPARTEMENT DES ANTIQUITES EGYPTIENNES, DES DOCUMENTS SCIENTIFIQUES ET ADMINISTRATIFS, DES BIBLIOTHEQUES, FICHIERS SCIENTIFIQUES, ADMINISTRATIFS, GRAPHIQUES ET PHOTOGRAPHIQUES, ET DU MATERIEL TECHNIQUE DANS LES DIFFERENTS LOCAUX AFFECTES AU DEPARTEMENT DES ANTIQUITES EGYPTIENNES

RECAPITULATIF DES LOCAUX

2e étage - Conservation

- Quatre bureaux donnant sur la Seine, dont un affecté mais non encore disponible;
- Deux bureaux donnant sur la cour carrée; locaux aménagés provisoirement avec des cloisons légères;

3e étage - Conservation

- Un bureau, sous les combles, sans aération valable.

EFFECTIF EN PERSONNEL DU D.A.E.

Conservateur en chef:	Ch. Desroches Noblecourt
Conservateurs:	R.P. du Bourguet J.-L. de Cenival B. Letellier Ch. Ziegler M.-H. Rudschowskaya
Agents de Bureau:	D. Harlé Ch. Neyret
Chargées de mission:	Mmes Antelme; rétribuée par le C.N.R.S. Gaillard, sans rétribution Kanawaty, rétribuée par le C.N.R.S. Loyrette, sans rétribution Martin-Dupré, sans rétribution Nelson, rétribuée par le C.N.R.S. Odier, vacataire au C.N.R.S.
Stagiaires: (projet ordinateur)	M. S. Aufrère Mlles E. Bazin M.-P. Foissy S. Guichard H. Sourouzian) vacataires rétribués par le Secrétariat d'Etat de la Culture

.../...

Pour abriter ces vingt personnes - sans compter les membres du C.N.R.S. qui font partie de l'E.P.A.439, mais n'appartiennent pas au Musée du Louvre, et les chercheurs du C.N.R.S. participant à un travail d'ordre collectif et placés sous la responsabilité du R.P. du Bourguet et de moi-même; et aussi sans faire allusion aux collègues étrangers qui viennent travailler sur de petits monuments et des papyrus que nous mettons à leur disposition dans nos bureaux - pour abriter donc tout ce personnel, nous n'avons actuellement que l'usage de sept pièces, dont une parfaitement insalubre.

Pour mieux comprendre le plan général de la réorganisation de mon Département, je vous demanderais de bien vouloir porter vos yeux sur les croquis schématiques qui suivent.

.../...

UTILISATION PREVUE DES BUREAUX

BUREAUX DU DEPARTEMENT DES ANTIQUITES EGYPTIENNES DONNANT SUR LA SEINE, 2e ETAGE
CONSERVATION

BUREAU N° 3	BUREAU N° 4	BUREAU N° 1	BUREAU N° 2
J.-L. de Cenival B. Letellier Ch. Ziegler M.-H. Rudschowskaya + bibliothèque et certains fichiers d'identité des objets du D.A.E.	R. Antelme M. Kanawaty A. Loyrette M. Nelson M. Odier + 1 machine à écrire avec table et matériel de bureau fichiers	Ch. Desroches Noblecourt + bibliothèques et archives importantes	R.P. du Bourguet + bibliothèques et archives (section paléochrétienne)
cab. de toilette	cabinet toilette	cabinet toilette / réserve	cabinet toilette

BUREAUX DU DEPARTEMENT DES ANTIQUITES EGYPTIENNES DONNANT SUR LA COUR CARREE,
COTE EST, 2e ETAGE, CONSERVATION

N

BUREAU N° 5 — sect^{n} paléo-chrét.

C. Neyret
M. Gaillard
Martin-Dupré
+ bibliothèque et fichiers, classeurs diapositives

BUREAU N° 6

4 stagiaires (projet ordinateur)
+ fichiers et matériel de bureau

BUREAU DU DEPARTEMENT DES ANTIQUITES EGYPTIENNES
3e ETAGE (REDUIT SOUS LES COMBLES), COTE SEINE

N

LOCAL N° 7

- Bibliothèque de vieille égyptologie (± 1.500 vol
- Vieux clichés de projection, grd. format, verre et leurs négatifs (plus de 6.000) vues de référ^{ce}
- Vieilles archives du DAE
- Vieux fichiers divers
- Réserve de transit
- Meuble aux estampages du XIXe siècle

.../...

Un BUREAU N° 8, dont l'attribution paraît de plus en plus nécessaire et urgente, qui devrait pouvoir contenir:

- le lieu de travail de la dactylographe avec le mobilier nécessaire
- une table de travail pour les membres de l'E.R.A. 439 du C.N.R.S. (implantation dans les locaux du Louvre, cf. convention du 25/6/1973) , les collègues et chercheurs français et étrangers
- un médailler pour les bijoux en or (en danger dans les réserves)
- un médailler pour la collection des scarabées
- un médailler pour la collection des amulettes
- la photothèque de consultation (actuellement 200 grands classeurs et 7ooo négatifs environ, en extension) et le fichier bibliographique s'y rapportant
- la photothèque de diapositives (actuellement 7.500 clichés environ, en extension) et les fichiers numérique et analytique s'y rapportant
- le fichier d'identité et bibliographique des objets du D.A.E. (en extension)
- une grande partie des archives courantes du D.A.E. (scientifiques et administrat.)
- archives des musées de province en rapport avec le D.A.E.
- armoires contenant la collection des papyrus (sous plexiglas ou non)
- archives des fouilles du musée du Louvre, concernant le D.A.E.
- fichiers du lexique égyptologique d'après les monuments étudiés, en composition sur fiches

- divers appareils : 1 machine à écrire avec table pour la dactylographe
  1 machine I.B.M. spécialement destinées à la frappe des cartels, notices archéologiques et historiques pour les vitrines d'exposition, etc.
  1 appareil de photocopie destiné au catalogue des scarabées, amulettes et intailles (photos relief)
  1 appareil copieur pour reproduction de photographies de façon économique
  1 presse chauffante pour le collage de photographies sur les cartons du fichier objets
  1 visionneuse à écran (pour le travail sur les diapositives)

Ch. Desroches Noblecourt

S/B

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

BEAUX-ARTS.

Travaux d'Art
Musées
Exposition

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Education nationale,

- Vu l'avis émis par le Conseil des Musées Nationaux, le 8 novembre 1938;

- Sur le rapport du Directeur des Musées Nationaux et de l'Ecole du Louvre;

ARRÊTE:

MUSÉES ARCHIVES NATIONAUX

ARTICLE PREMIER

Une somme de TRENTE SIX MILLE francs est mise à la disposition de M.BOREUX, Conservateur des Antiquités Orientale et Egyptiennes, pour renouvellement de la participation apportée par la Réunion des Musées Nationaux aux recherches de l'Egypt Exploration Society, dans le Soudan Egyptien.

ARTICLE DEUX

Cette dépense (36.000 Frs) est imputable sur le Budget de la Réunion des Musées Nationaux, Exercice 1938, Chapitre 1, Article 2./.

FAIT A PARIS, le 5 DEC. 1938

Bérard

-340-I.4607 38.

38- 5 Décembre - a

TRANSPORTS INTERNATIONAUX, EMBALLAGES, DÉMÉNAGEMENTS
AGENCE EN DOUANES, CONSIGNATIONS, RECOUVREMENTS

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS

GEO. W. WHEATLEY & Cº

SOCIÉTÉ ANONYME
au Capital de 300.000 francs
ÉTABLIE EN 1837
COMMISSIONNAIRES-EXPÉDITEURS

PARIS (BUREAUX) 32, Rue Caumartin

LE HAVRE 1, Rue du Bocage de Bléville
MARSEILLE 4, Rue Montgrand
NEW-YORK 16, 18, Bridge Street.
LONDRES 10-12, Heddon St. Regent St W. I.

BIRMINGHAM 75, New Street
LIVERPOOL Mersey Chambers, Covent Garden
BRISTOL 1, Queen Street
GLASGOW 5, Bath Street

AGENCES DANS TOUTES LES PARTIES DU MONDE

EXPÉDITIONS POUR TOUTES LES PARTIES DU MONDE

Adresse Télégraphique
WHEATLEY-PARIS
HAVRE-MARSEILLE

A.B.C. & LIEBER'S
CODES USED

TÉLÉPHONE
OPÉRA 57-85
2 lignes

R. C. Seine nº 111-242

M Dulin

32, Rue Caumartin, 32
PARIS (9e)

Référence 14129/30

Sujet MUSEE DU LOUVRE

PARIS, le 1er Décembre *1937*

MUSEE DU LOUVRE
Egyptian Dept.
PARIS

Monsieur,

RE: 953.- 2 Caisses - Objets d'Art. 154Kgs500
954 PV.W/B 6551 du 29.11.37
EX: EGYPT EXPLOIRATION. W.1.
-:-:-:

3Décembre I937

6991

MUSÉES NATIONAUX

Le Directeur des Musées Natio aux et de l'Ecole du Louvre
à Monsieur le Directeur des Douanes de Paris, I4 rue de
l'Entrepôt

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser l'admission en franchise définitive, avec dispense de caution, pour 2 caisses d'objets d'art Egyptien envoi de Egypt Exploiration destinés à la section égyptienne du Musée du Louvre.

Nous vous serions très oblifés de faire téléphoner d'urgence à votre service des douanes de Paris-Batignolles rue Cardinet, pour permettre à la Maison de transport Wheatley et Cie 32 rue Cammartin, de dédouaner ces caisses sans difficulté le plus tot possible.

1937. 3 décembre

MINISTÈRE
de la Maison
DE L'EMPEREUR

Direction Générale
DES
MUSÉES IMPÉRIAUX

Palais du Louvre le 13 Février 1863,

BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous informer qu'une tentative de vol a été faite ces jours passés dans le Musée égyptien.

J'avais remarqué, il y a trois jours, qu'une petite stèle placée en bas du grand escalier, dans la salle d'Apis, à gauche, au rang inférieur, avait été soulevée d'un côté sur les gonds qui retiennent son socle.

Avant-hier, le gardien qui était de service entendant un peu de bruit de ce côté, s'approcha et vit un jeune homme portant l'uniforme de l'école polytechnique, avec un manteau, et une autre personne qui touchaient à une stèle voisine de celle dont j'avais remarqué le déplacement. Le gardien les ayant averti alors qu'on ne devait pas toucher aux objets exposés, ils s'éloignèrent en montant l'escalier. Quand ils furent partis, le gardien s'aperçut que cette stèle avait été descellée de son socle par un effort qui avait produit le bruit qui attira son attention.

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

Peu de temps après les deux mêmes personnes redescendirent, et comme l'homme de service avait l'éveil, il ne s'éloigna pas, et il entendit le soit-disant élève de l'école polytechnique, dire à son com=

1863 13 février

prononcer ces mots vulgaires : Il n'y a pas mèche aujourd'hui.
Ces voleurs n'ont pas reparu depuis, mais ils peuvent revenir.
Je me suis empressé de faire resceller solidement la stèle sur son socle.
Peut-être pourriez-vous bien l'informer de cette affaire Mr le Préfet de police ?

Veuillez agréer,

Monsieur le Directeur Général,

l'expression des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très-obéissant serviteur.

E. Devéria

Conservateur adjt du Musée égyptien.

Objets volés le 20 mai 1900 dans la galerie Grévin

MUSÉES NATIONAUX

AM 654. Bracelet d'oreilles en or, tête de taureau

657. Pendeloque représentant femme sur lion rampant 3 chaînettes or

685 – Chaînes or : maillons et petites figures or

686. Bracelet d'oreilles or pétales à boisettes

690 Amulette perroquet en or

689 Bracelet d'oreilles or (un reste)

Pétalette du Dr Boysset

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DES BEAUX-ARTS

DIRECTION
DES
MUSÉES NATIONAUX
ET DE
L'ÉCOLE DU LOUVRE

N°
A RAPPELER DANS LA RÉPONSE

PALAIS DU LOUVRE (PAVILLON MOLLIEN)
Place du Carrousel
Téléphone : Opéra 82-10
(3 lignes groupées)

6051

PARIS, LE 15 Octobre 1938

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

Le Directeur des Musées Nationaux et de l'Ecole du Louvre, Membre de l'Institut

à Monsieur le Directeur Général des Beaux-Arts

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conservateur du Département des Antiquités Egyptiennes du Musée du Louvre m'a adressé le rapport suivant :

Par une lettre en date du 9 Décembre 1921 - transmise par la Direction des Beaux-Arts aux Musées Nationaux, et enregistrée au Louvre le 10 Décembre sous le N° 5759- M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, faisant droit à une demande que le Département Egyptien lui avait adressé par une lettre du 3 Décembre précédent, avait accordé à celui-ci l'autorisation de détruire des débris et fragments provenant des fouilles de Clermont Ganneau et de Gayet à Eléphantine et à Antirise, et dont la conservation était devenue impossible du fait de leur détérioration. Le déménagement des réserves du Département, auquel je fais présentement procéder en vue

. . .

E.2.
1938 - 15 octobre

de la prochaine réinstallation des salles égyptiennes du Musée Charles X m'a amené à retrouver de nouveaux objets ou fragments d'objets qui ne répondent malheureusement que trop à ces conditions; et c'est pourquoi j'ai l'Honneur de vous demander d'être autorisé à les détruire, comme nous l'avions fait déja pour les objets précédents".

signé Charles Boreux

M'associant aux conclusions du Département des Antiquités Egyptiennes, je me permets de vous prier de bien vouloir solliciter de M. le Ministre de l'Education Nationale l'autorisation que demande M. Charles Boreux.

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

BEAUX-ARTS.

Département des Antiquités Egyptiennes

MINUTE DE LETTRE.

Du 28 OCT. 1938 19 .

Le Ministre 7180

à M. le Directeur des M. h. 7

MUSÉES ARCHIVES NATIONAUX

ANALYSE DE LA LETTRE.

Comme suite à votre lettre du 15 octobre dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'ai pas d'inconvénient à ce que soient détruits des débris et fragments sans intérêt appartenant au département des Antiquités Egyptiennes du Musée du Louvre.

37. 686 B

Rédigé par M. 19 octobre

Expédié par M.

AE2 - 1938. 15 octobre

MINISTÈRE
HD/PF DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DES BEAUX-ARTS

DIRECTION
DES
MUSÉES NATIONAUX
ET DE
L'ÉCOLE DU LOUVRE

N°
A RAPPELER DANS LA RÉPONSE

PALAIS DU LOUVRE (PAVILLON MOLLIEN)
Place du Carrousel
Téléphone : Opéra 82-10
(3 lignes groupées)

Terrasson

PARIS, LE 28 Mai 1936

MUSÉES NATIONAUX N° 2 JUIN 1936 CABINET DU DIRECTEUR

Le Directeur des Musées Nationaux et de l'Ecole du Louvre à Monsieur Ch. Boreux, Conservateur du Département des Antiquités Egyptiennes.

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

Journal Sans intérêt

A toutes fins utiles, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli une lettre par laquelle M. André, Garagiste à Bassou, (Yonne) nous propose l'acquisition d'un livre qu'il possède.

Je vous serais reconnaissant de nous renvoyer ce document avec les éléments d'une réponse.

Ce livre, évidemment de pure fantaisie, ne saurait s'accrocher même au cas improbable où il serait très spirituel, vite issu au Département Egyptien, ou la Bibliothèque

Charles Boreux

30. Mai 1936

DES 1926 29 Mai

11 Aug

AUTOS ET CYCLES

VENTE & ACHAT DE VOITURES D'OCCASION

SOUDURE AUTOGÈNE

RÉPARATION des VOITURES de Toutes Marques

GARAGE DE BASSOU

(YONNE)

P. ANDRÉ

Téléphone 13

MISE AU POINT

DÉPANNAGE PERMANENT

R. C. JOIGNY 5.832

Reçu le 3822
CABINET DU DIRECTEUR

BASSOU, le 27 AVRIL 1936

MUSÉES ARCHIVES NATIONAUX

Monsieur le Conservateur

Je possède un livre égyptien imprimé sur bois en anglais, majuscules rouges, tres illustré; je copie la première page:
SHARP, Sharper, Sharpest. A Humourous Tale of Old-Egypt.
Penned down and depicted in the year 1313 a.c. by
C.M. Seyppel, Court-Painter and Poet Laureate of His Majesty King Rhampsinit III and done into the English Tongue by Two Mummies of the Old Dynasty. Memphis, 35 Mummies Arcade. (Ring three times.)
By Felix Bagel, Düsseldorf.
Les cuirs et les ficelles formant reliure sont retenués par un sceau à l'ephigiedu roi RUPPER (King-Rupp-J-Ppos) au tant que l'on peut voir, complet, 40 pages et en parfaite conservation.
L'ayant montrer à un client qui doit aller prochainement en Angleterre, m'a offert d'etre mon intermédiaire pour le placé dans ce pays, mais si cela doit intéresser un musé, je préférerai qu'il reste en France.
Veuillez je vous pris me faire savoir au plus tôt si cela vous intéresse ou non.

A vous lire.

Recevez, Monsieur, mes civilités empressées.

A. André

36 - 27 Avril.

16 Juin 1936

MUSÉES NATIONAUX CABINET DU DIRECTEUR 3222

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

Monsieur,

En réponse à la lettre que vous nous avez adressée, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que les Musées Nationaux doivent, dans les circonstances actuelles, limiter leurs acquisitions aux oeuvres strictement indispensables pour compléter leurs collections. En conséquence, il ne nous parait pas possible de donner suite à votre aimable proposition.

Veuillez agréer, Monsieur l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Directeur des Musées Nationaux
& de l'Ecole du Louvre,

Monsieur P. André
Garage de Bassou
Yonne

36-15 Juin -

Ministère
de l'Instruction Publique
et des Beaux-Arts

Beaux-Arts

ENSEIGNEMENT
DES
BEAUX-ARTS

COMMUNICATIONS
10 DEC 91

République Française.

Document 82

Palais-Royal, le 17 Novembre 1891

A M Bourre

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie du Décret qui autorise la mise en dépôt, au Musée archéologique départemental du Finistère, à Quimper, des antiquités égyptiennes, provenant des réserves du Louvre et dont vous m'avez adressé la liste par votre lettre du 22 courant.

Je vous prie en conséquence de donner des instructions pour que ces monuments soient expédiés contre remboursement de tous frais à l'adresse de M. le Maire de Quimper.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Pour le Ministre :

Le Chef du Secrétariat des Services des Beaux-Arts
au Cabinet du Ministre

Gréy

Monsieur le Directeur des Musées Nationaux.

1891. 17 9bre

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
DES BEAUX-ARTS
~~ET DES CULTES~~

DIRECTION
DES BEAUX-ARTS

ENSEIGNEMENT
ET
MUSÉES
BUREAUX DES ARTS
26 DEC 91

DÉCRET

Le Président de la République française,

Sur le Rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts ~~et des Cultes~~,

Décrète :

Article 1er.

Les antiquités égyptiennes dont la liste suit, provenant des réserves des Musées Nationaux, sont attribuées, à titre de dépôt, au Musée de Quimper (Finistère) :

N.os 952 fragment de sarcophage d'une dame appelée Entin
956 fragment de linceul
~~877~~ 8 do
951 do
912 fragment de vase : bronze
918 Statuette d'Osiris : bronze
922 Isis assise et allaitant Horus : bronze — mutilé
923 Statuette d'Osiris — bronze.
936 les plumes et le disque solaires : frag.t de coiffure divine — bronze —
932 Couvercle d'un style douteux : bronze
921 Boeuf Hapi, statuette bronze
940 do do
913 petit vase à onguent do
914 petit seau id E. 5478

Ministère
de l'Instruction publique,
des Cultes et des Beaux-Arts.

MUSÉES NATIONAUX.

Réponse à la lettre du

Minute.

Palais du Louvre, le 4 Juin 1873.

Document 84

Monsieur le Directeur,

Conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le catalogue rectificatif des objets extraits des Collections Egyptiennes du Louvre pour être envoyés dans les départements. Ces objets qui sont, dès à présent, à votre disposition, seront remis à la personne qui se présentera porteur du dit catalogue sur lequel je vous prie de vouloir bien me donner décharge.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée

Le Sénateur Gal des Musées nationaux,
Président du Conservatoire

MUSÉES ARCHIVES NATIONAUX

ARCHIVES DES MUSÉES 1873

Rédé par M

Expé par M

Mr Charles Blanc, Directeur des Beaux Arts
Membre de l'Institut

Catalogue rectificatif

ou Nomenclature des objets extraits du Musée égyptien pour être envoyés dans les départements.

Monuments religieux.

BUREAU DES BEAUX ARTS
2466.

Nos d'ordre	Nos d'Inventr.	Nos d'entrée	Désignation des objets	Matière	Hauteur	Largeur
1	5157		Statuette du dieu Ammon debout	bronze	0,165	
2		5827	idem	id	0,125	
3	5050		Statuette d'Ammon générateur	id	0,115	
4		5846	idem	id	0,130	
5	3735		Statuette du dieu Anhour	id	0,090	
6		5905	Statuette du dieu Anubis debout (ancien 5915 du précédent catalogue)	id	0,147	
7	5162		idem	id	0,095	
8		4565	figurine d'Anubis	Terre émaillée	0,015	
9		4564	idem	id	0,022	
10	4058		idem	id	0,070	
11	3761		Dieu Apis (taureau)	bronze	0,010	0,100
12	3761		Autre taureau Apis	id	0,055	0,060
13		5747	idem	id		0,095
14		5814	Statuette du dieu Apis avec le corps de l'homme et la tête du taureau. Il est coiffé du disque et dans l'attitude de la marche	id	0,130	
15	3858		Statuette du dieu Bast ou Beset debout	id	0,670	
16		4248	idem	id	0,105	
17	3857		idem	id	0,090	
18		5996	Statuette du dieu Bes guerrier	id	0,065	
19		5707	idem	Terre cuite	0,125	

Nos d'entrée	Nos du Catalogue
6088	229
6090	226
6102	227

Le Directeur des Beaux-Arts, Membre de l'Institut, reconnaît avoir reçu de M. le Secrétaire Général des Musées nationaux les objets désignés ci-dessus dont M. le Ministre par décision du 4 Juillet 1873 a autorisé le dépôt au Musée de la Ville de Marseille.

Paris, le 26 novembre 1873.

pour le Directeur :

Le Chef du Bureau des Beaux-Arts,

Hipp. Alexandre

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

FACULTÉ DE PHARMACIE DE PARIS
4, AVENUE DE L'OBSERVATOIRE, VIe

LABORATOIRE DE
PHARMACIE GALÉNIQUE

Profr : A. GORIS

Document 85

Monsieur le Directeur,

Monsieur Berthier m'ayant proposé de poursuivre des recherches chimiques sur les mousses, je sollicite de votre haute bienveillance de lui donner l'autorisation d'emporter au laboratoire les matériaux nécessaires pour mener à bien cette étude qui doit le conduire à l'obtention du diplôme de Doctorat en Pharmacie.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements l'expression de mes respectueux sentiments,

A. Goris

22 Janvier 1930.

1930 - 22 Janvier -

E. 622.

P. 168.

Château du Louvre.

Gouvernement.

Maison du Roi.

Paris, le 27 Juillet 1827

No 120.

Monsieur le Comte

AEX NATIONAL

Je ne vois aucun inconvénient à ce que vous fassiez ouvrir un trou dans l'ancien gazon du Louvre vis-à-vis St Germain l'Auxerrois pour y déposer les restes de deux momies dont vous me faites l'honneur de me parler.

Comme vous n'avez surement pas plus envie que moi d'empester le Louvre et ses environs je pense qu'il faut que ces trous soient profonds. ne jugerez-vous pas convenable d'y faire jeter de la chaux vive afin qu'il ne nous reste aucune fâcheuse exhalaison de ces beautés lointaines

agréez, Monsieur le Comte l'assurance de la haute considération avec la quelle j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très obéissant serviteur

Le Marquis D'Autichamp

Ministère
de l'Instruction Publique.

Musée Guimet.

Direction.

Paris, le 18

Objets que le Musée Guimet pourrait garder :

Léontkaïonia et son mobilier funéraire.
Le Centurion et ses idoles.
La palette à prières de la dame Byzantine
Le châle aux swasticas.
La petite étoffe aux swasticas.
Le fragment représentant le prêtre à l'offrande
La planchette au monogramme.

Pour le Musée des Tissus à Lyon :
Les 4 ou 5 fragments de soierie.

ARCHIVES
— M.N —
LOUVRE

2). AER, 1902. 13. Juin

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DES BEAUX-ARTS

DIRECTION
DES
MUSÉES NATIONAUX
ET DE
L'ÉCOLE DU LOUVRE

N°
A RAPPELER DANS LA RÉPONSE

PALAIS DU LOUVRE (PAVILLON MOLLIEN)
Place du Carrousel
Téléphone : Opéra 82-10
(3 lignes groupées)

6051

PARIS, LE 15 Octobre 1938

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

Le Directeur des Musées Nationaux et de l'Ecole du Louvre, Membre de l'Institut

à Monsieur le Directeur Général des Beaux-Arts

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conservateur du Département des Antiquités Egyptiennes du Musée du Louvre m'a adressé le rapport suivant :

Par une lettre en date du 9 Décembre 1921 - transmise par la Direction des Beaux-Arts aux Musées Nationaux, et enregistrée au Louvre le 10 Décembre sous le N° 5759- M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, faisant droit à une demande que le Département Egyptien lui avait adressé par une lettre du 3 Décembre précédent, avait accordé à celui-ci l'autorisation de détruire des débris et fragments provenant des fouilles de Clermont Ganneau et de Gayet à Eléphantine et à Antirise, et dont la conservation était devenue impossible du fait de leur détérioration. Le déménagement des réserves du Département, auquel je fais présentement procéder en vue

. . .

1 -
938 - 15 octobre

de la prochaine réinstallation des salles égyptiennes du Musée Charles X m'a amené à retrouver de nouveaux objets ou fragments d'objets qui ne répondent malheureusement que trop à ces conditions; et c'est pourquoi j'ai l'honneur de vous demander d'être autorisé à les détruire, comme nous l'avions fait déja pour les objets précédents".

signé Charles Boreux

MUSÉES NATIONAUX ARCHIVES

M'associant aux conclusions du Département des Antiquités Egyptiennes, je me permets de vous prier de bien vouloir solliciter de M. le Ministre de l'Education Nationale l'autorisation que demande M. Charles Boreux.

Henri Verne